

CHAMBRES d'AGRICULTURE

OCTOBRE 2014

n° 1036

Prix : 13 euros

CULTIVONS L'EAU POTABLE !

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE PLEINEMENT ENGAGÉES

PROJET DE LOI
SUR LA BIODIVERSITÉ

**LES ENJEUX
POUR L'AGRICULTURE**

P.02

EMBARGO
RUSSE

**IMPACTS DIRECT
ET INDIRECTS**

P.12

NOS RÉGIONS
ONT DE L'AVENIR

**LA BOURGOGNE,
UNE TERRE D'EXCELLENES**

P.36



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE



CHAMBRES d'AGRICULTURE

La revue Chambres d'Agriculture, par la qualité de ses analyses et de ses expertises sur des domaines aussi variés que l'économie et la prospective agricole, la recherche, la formation, l'environnement, le développement du territoire, constitue un outil d'information performant pour comprendre et anticiper les changements conjoncturels et structurels



OFFRE D'ABONNEMENT 2014 À LA REVUE CHAMBRES D'AGRICULTURE

POUR 1 AN AU TARIF DE **89 EUROS** (OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE)

Raison sociale :

Destinataire :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

Je joins un chèque* de 89 euros au titre de l'abonnement revue à envoyer à APCA, 9 avenue George V, 75008 Paris

* Chèque à libeller à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA



REPÈRES

Projet de loi sur la biodiversité > les enjeux pour l'agriculture	02
Élevage et enjeux internationaux > Pour un élevage multiperformant ; compétitif et durable	04
La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt	08

EUROPE

Tout savoir sur l'Europe	10
--------------------------	----

ÉCONOMIE AGRICOLE

Embargo russe > impacts directs et indirects pour l'agriculture française	12
---	----

DOSSIER



Cultivons l'eau potable !

Les Chambres d'agriculture pleinement engagées

15

Éditorial : Pour une agriculture innovante, volontaire et vertueuse
par Didier MARTEAU, Président de la Commission agronomie-environnement de l'APCA,
Président de la Chambre d'agriculture de l'Aube

16

La protection des captages d'eau potable : deux dispositifs complémentaires

17

Pour une eau de qualité, les agriculteurs s'engagent

18

Les Chambres d'agriculture, des partenaires incontournables

20

Chambres d'agriculture et entreprises de l'eau : un partenariat gagnant pour les collectivités

21

Les initiatives des régions

23 à 28

À LIRE, À VOIR

29 - 30

CONJONCTURE

Viande ovine > La filière se mobilise pour reconquérir des consommateurs

31

JURIDIQUE

Pacte de solidarité et de responsabilité > Les principales mesures pouvant intéresser les exploitants agricoles

34

NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

La Bourgogne Terre d'excellences

36 à 39

ENVIRONNEMENT

Rôle des Chambres d'agriculture et enjeux en « zones humides » :
Résultats de l'enquête nationale

40

AGENDA

43

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE NUMÉRO :

Chambres d'agriculture France
Audrey RIMBAUD, Carole ROBERT, Service Territoires et forêt / Christine MARLIN, Service Elevage et Agro-équipement / Justin LALLOUET, Sylvain LHERMITTE, Service Europe et action internationale / Thierry POUCH, Viviane PONS THEVENOT, Direction Economie des agricultures et des territoires, Service Documentation / Blandine SAGET, Pôle Entreprises et territoires / Floriane di FRANCO, Chargée d'études eau / Mailis de MAREUIL, Service Communication / Chantal ROVELLI.

Nos Régions ont de l'avenir
Rédaction : Cynthia BRUN-GANDOUR, Anne METZGER, Claire TALOBRE, Laëtitia LE BRETON, Sophie DUBREUIL, François ROZE.

COORDINATION DU DOSSIER

voir page 15

UNE PUBLICATION DE L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

9 avenue George V - 75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10
Mél : accueil@apca.chambagri.fr
www.apca.chambagri.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Régis DUBOURG

RÉDACTRICE EN CHEF

Aurélien CALLAND

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT

Victor SIMÉON

Règlement bancaire à l'ordre de M. L'Agent comptable de l'APCA
Service abonnement : 01 53 57 11 44
Abonnement annuel 2014 : 89 €
Vente au numéro 13 €

Tarif spécial enseignement
Vente par lot de 10, hors Chambres d'agriculture 89 €
Numéro d'inscription à la Commission paritaire 0415B 07221
ISSN 0396-7883
Dépôt légal à parution

MISE EN PAGE

Agence Linéal 19 rue de Roubaix - Lille

IMPRESSION

Imprimerie Daniel Faurité
Parc d'activités des chênes
Route de Tramoyes Les Echets
01700 Miribel

PROJET DE LOI SUR LA BIODIVERSITÉ : LES ENJEUX POUR L'AGRICULTURE

L'élaboration d'une loi sur la biodiversité avait été annoncée par le Président de la République lors la première Conférence Environnementale de septembre 2012.

Le projet de loi a finalement été présenté en Conseil des Ministres en mars dernier, son examen par les parlementaires a commencé fin juin.

L'ambition du gouvernement est que ce projet fournisse les moyens à la France d'être exemplaire dans le domaine de la biodiversité. Il doit permettre d'améliorer la lisibilité et la cohérence de la gouvernance et de l'action publique en matière de biodiversité :

- > en affirmant de nouveaux principes, comme le principe de solidarité écologique,
- > en réformant la gouvernance nationale et régionale sur la biodiversité : mise en place d'une instance d'expertise scientifique et technique et d'une instance sociétale regroupant les acteurs socio-économiques ;
- > en créant une Agence Française de la Biodiversité (regroupant l'ONEMA, l'Agence des Aires Marines Protégées, les Parcs Nationaux de France, le GIP Atelier Techniques des Espaces Naturels). Elle aurait des missions de connaissances et d'expertise, de for-

mation et de communication, de gestion d'espaces, de police de la nature et d'interventions financières ;

- > en mettant à jour et créant de nouveaux outils de protection de la nature et des paysages. En plus de l'extension du bail environnemental prévu dans la loi d'avenir agricole, le projet de loi biodiversité prévoit :
 - l'extension du dispositif ZSCE (zone soumise à contraintes environnementales), actuellement dédié aux zones de captages, pouvant rendre obligatoire certaines pratiques agricoles,
 - la création de servitudes environnementales, de durée illimitée, et sans contrepartie financière.

La loi a également pour ambition de mettre en place un régime d'accès aux ressources génétiques sauvages et de partage des avantages issus de leur utilisation, conformément à la déclinaison du protocole de Nagoya (2010).



2

LES PROPOS DE SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE...

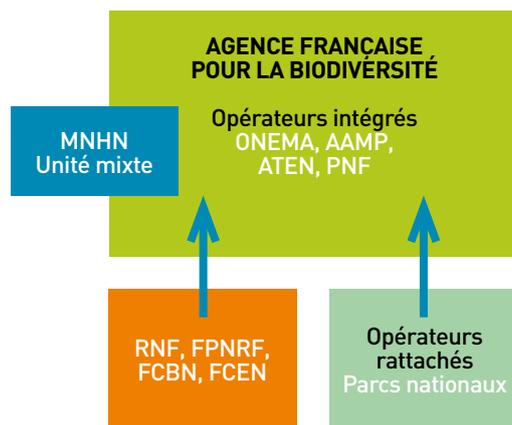
Dans le cadre d'une conférence de presse sur le projet de loi, Ségolène Royal, ministre de l'écologie, a affirmé qu'elle ne croyait pas à « l'écologie punitive mais bien à l'écologie incitative, positive et créative qui suscite l'envie de s'engager »

Asphodèles en fleurs (plante protégée).

© CADARS E. CA Iarn

SCHÉMA DE SYNTHÈSE DE L'ORGANISATION DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ¹

source : site de l'Assemblée Nationale



ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
 AAMP : Agences des aires marines protégées
 ATEN : Atelier technique des espaces naturels
 PNF : Parc naturel de France
 MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
 RNF : Réserves naturelles de France
 FPNRF : Fédération des Parcs naturels régionaux de France
 FCBN : Fédération des conservatoires botaniques nationaux
 FCEN : Fédération des conservatoires des espaces naturels

Audrey RIMBAUD
 Chambres d'agriculture France
 Service Territoires et Forêts

1 - Il s'agit d'un projet de schéma non définitif : le périmètre de l'Agence ainsi que les modalités des structures qui seront associées à l'Agence ne sont pas encore arrêtées.



3 QUESTIONS À Pascal FERÉY

Président du Groupe Permanent Biodiversité de l'APCA et membre du Conseil d'Administration

QUELLES CONSÉQUENCES DE LA CRÉATION DE L'AGENCE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ POUR LE MONDE AGRICOLE ?

« La profession agricole était, de prime abord, relativement favorable à cette création. Ce sentiment laisse place aujourd'hui à une certaine réserve, ne serait-ce que sur la question de son financement et de sa gouvernance. Le transfert de la recette de l'eau vers l'Agence de la biodiversité via l'ONEMA ne nous semble pas une pratique judicieuse. Nous aurions souhaité que l'Etat dégage des moyens sur d'autres postes. Par ailleurs, tel que le prévoit le projet de loi actuel, la profession agricole serait à peine représentée dans son conseil d'administration. La Ministre de l'écologie a laissé entendre que cette gouvernance allait évoluer, mais nous sommes encore, au jour de cet interview, dans l'expectative. Parmi les éléments plus positifs

figure l'opportunité de réunir sous une même égide et en un même endroit, un grand nombre de structures d'Etat avec une seule gouvernance et ainsi, nous l'espérons, l'émergence d'une politique plus cohérente. Il importe cependant que cet outil ne devienne pas une superstructure d'Etat avec peu de contrôle politique.

QUEL LIEN EST-IL FAIT DANS CE PROJET DE LOI ENTRE L'AGRICULTURE ET LA BIODIVERSITÉ ?

Pour nous cette loi sur la biodiversité peut revêtir différents intérêts. Le premier est de reconnaître à l'agriculture un rôle dans la préservation de la biodiversité par le biais de pratiques responsables. Il est important de rappeler qu'aujourd'hui les milieux les plus sensibles et les plus remarquables sont toujours le support d'une activité agricole économiquement pérenne. Notre engagement est de faire en sorte que, dans ces

milieux, l'agriculture ne devienne pas une agriculture de « conservation », mais bien une agriculture de production, viable d'un point de vue économique et donc durable. Il convient ainsi, en bonne intelligence entre l'Etat et la profession agricole, de prendre à bras le corps les problématiques liées au risque d'une disparition de biodiversité à la fois naturelle et cultivée, tout en respectant cet équilibre. Nous avons ici une obligation de réussite, car toute extinction végétale ou animale est irréversible.

QUELS ENJEUX POUR LES AGRICULTEURS CONCERNANT LES NOMBREUX NOUVEAUX OUTILS DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ PRÉVUS DANS LE PROJET DE LOI ?

Il faut tout d'abord réaffirmer que les Chambres d'agriculture s'opposent au « tout réglementaire ». Il importe également qu'un climat de confiance puisse s'établir. Or, certaines évolutions sont actuellement plutôt en train de susciter un climat de défiance. Je prends pour exemple ce qui se passe pour les trames verte

et bleue. Nous avons obtenu la promesse des gouvernants de l'époque que ces dispositifs ne soient en aucun cas opposables. Or nous nous apercevons que cela est de plus en plus utilisé comme outil prescriptif dans les SDAGE, les SCOT, les PLU... L'arsenal réglementaire dont voudrait se doter l'Etat pour protéger les milieux sensibles, s'il part d'un bon sentiment, risque de se révéler contre-productif. Il faut le substituer par un pacte républicain entre l'Etat et le monde agricole sur les mesures et les moyens à mettre en place pour préserver au mieux cette biodiversité. La contractualisation avec les agriculteurs générera parfois un préjudice économique sur les exploitations agricoles, qu'il faudra impérativement compenser de façon équitable et raisonnée. ● >>>

Propos recueillis par
Victor Siméon
et Audrey Rimbaud
Chambres d'agriculture France



L'un des avantages de la loi est de reconnaître à l'agriculture un rôle dans la préservation de la biodiversité par le biais de pratiques responsables.

ÉLEVAGE ET ENJEUX INTERNATIONAUX

POUR UN ÉLEVAGE MULTIPERFORMANT; COMPÉTITIF ET DURABLE

La Confédération nationale de l'élevage a publié dernièrement un manifeste pour montrer, tous les avantages sociaux, économiques et environnementaux de l'activité d'élevage dans le Monde.



Dans les pays en développement et émergents, l'augmentation de la demande de produits laitiers et de viande va de pair avec l'augmentation du pouvoir d'achat et l'élargissement des classes moyennes

4

ENTRE FORTE DEMANDE MONDIALE ET CONTROVERSES

La demande mondiale en produits d'origine animale est en forte expansion. Cette tendance devrait s'amplifier au cours des prochaines années¹. Elle est le résultat de la croissance démographique, du développement économique mondial et de la globalisation des modes de consommation. Elle est aussi en cohérence avec les préconisations de l'OMS en matière d'équilibre nutritionnel. A l'horizon 2050, les besoins seront considérables pour nourrir les 9 milliards d'habitants de la planète.

Paradoxalement, alors que l'élevage se développe pour répondre à cette demande et au défi alimentaire mondial, il fait l'objet de controverses le plus souvent dans les pays à niveau de vie élevé. Alimentées par des groupes de pression variés, elles ont pour conséquence d'instiller les doutes et questionnements, tant chez les consommateurs que chez les décideurs.

Ces controverses sont de plusieurs natures et portent sur :

- > les conséquences de la croissance de la production mondiale sur l'environnement et principalement les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et l'utilisation des ressources naturelles,
- > la compétition entre alimentation animale et alimentation humaine,
- > les conditions de production, de logement et de bien-être des animaux,
- > la sécurité sanitaire et les aspects santé/nutrition,

- > sur le plan local, les zones à forte concentration d'élevage se caractérisent aussi par des émissions importantes de nitrate et d'ammoniac.

Les réponses aux questions posées sont à rechercher dans une vision globale des systèmes d'élevage, particulièrement complexes et en évolution constante, en se fondant sur la connaissance scientifique et sur les demandes sociétales.

Il appartient aux organisations professionnelles de démontrer que l'élevage dispose d'atouts majeurs pour contribuer à la réalisation des grands défis mondiaux. Il convient de mobiliser ces atouts en recherchant toutes les marges

¹ Selon la FAO et l'OCDE, la progression de la consommation de protéines animales d'origine animale sur la planète devrait se poursuivre de + 2 % à + 3 %/an au cours de cette décennie. Sur la période 2000-2050, la consommation totale des viandes devrait progresser de l'ordre de 70 % pour une population en augmentation de 20 %. La consommation de lait et produits laitiers dans les pays émergents devrait passer de 45 kg à 78 kg par habitant.

de progrès pour « produire plus et mieux » et favoriser aussi bien l'amélioration de la compétitivité, de la durabilité que l'acceptabilité sociétale.

DES ATOUTS MAJEURS POUR RÉSOUDRE LES DÉFIS MONDIAUX

La satisfaction des besoins alimentaires constitue un objectif stratégique pour toutes les régions du monde. Les protéines animales font partie de la ration de base de l'homme et apportent les nutriments indispensables à son équilibre alimentaire. L'élevage est l'une des activités agricoles les plus fortement créatrices d'emploi et de valeur ajoutée, tant au niveau de la production, des services, que des filières. Il est déterminant pour l'emploi en zone rurale et particulièrement dans les territoires à forts handicaps naturels.

Les ruminants présentent la capacité unique de digérer la biomasse cellulosique pour la transformer en aliment utilisable par l'homme.

Dans les sociétés pastorales, en particulier au Sahel, mais aussi en Asie, les animaux constituent un capital et per-



L'élevage permet de valoriser les pâturages et espaces de parcours et de maintenir le tissu social en zone difficile.

© Oster-Fotolia.com

mettent de préserver l'épargne domestique. Ils constituent une force motrice essentielle en agriculture (traction, labour, exhaure de l'eau,...), ainsi qu'un moyen de transport des biens et des personnes. Ils produisent des biens non alimentaires : cuirs, peaux, plumes, etc. Ils sont une source de revenus quotidiens pour les catégories les plus modestes et contribuent à renforcer la capacité

des populations à vivre dans des zones inhospitalières et à augmenter leurs capacités à surmonter les crises.

LA PRÉSERVATION DES GRANDS ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX

5

L'élevage est, comme toute activité humaine, à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre dont la quantification fait l'objet d'un débat d'experts. Ce secteur doit mettre en œuvre les pistes d'amélioration identifiées permettant de les réduire. Selon la FAO la généralisation des bonnes pratiques permettrait une réduction de 18 % à 30 %.

Ces émissions sont en partie compensées par le stockage de carbone par les prairies. Les pâturages qui couvrent 30 % des surfaces émergées et 71 % des terres agricoles dans le monde sont, avec les forêts, les principaux puits de carbone terrestres.

Une activité d'élevage bien intégrée dans son milieu naturel constitue un facteur de préservation du territoire, des paysages et des services territoriaux (entretien des chemins et des pistes rurales, espaces touristiques) ainsi que de lien entre la campagne et la ville.

L'élevage constitue une source de revenus pour les populations les plus modestes notamment en Afrique.



© NL Photo - Fotolia.com

220 000

exploitations d'élevage
en France

25 milliards

de chiffres d'affaires

680 000

emplois en agriculture,
IAA et commerce

Les prairies entretenues par l'élevage constituent des zones de régulation écologique en favorisant la filtration des eaux de surface, la préservation des sols et leur équilibre en matières organiques, la prévention des risques naturels et la biodiversité.

6

© Bouin, M, CA Charente Maritime

LA CONTRIBUTION DE L'ÉLEVAGE FRANÇAIS ET EUROPÉEN

UN POIDS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL CONSIDÉRABLE

En France, plus d'une exploitation agricole sur deux est concernée par l'élevage. Au total près de 220 000 exploitations ont une activité d'élevage significative dont 180 000 avec herbivores seuls, 20 000 exploitations mixtes herbivores-granivores et 20 000 exploitations avec granivores seuls.

Le chiffre d'affaires des exploitations d'élevage en France représente 35 % de celui de l'agriculture, soit 25 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires des industries agro-alimentaires amont (fabrication d'aliments pour animaux de ferme) et aval (abattage, transformation, commercialisation en gros) des produits d'élevage (lait et viandes) est estimé à 90 milliards d'euros en France. La balance commerciale des filières lait et viande françaises apporte un excédent de plus

de 4 milliards d'euros en moyenne par an et pourrait être amélioré.

Le secteur de l'élevage génère environ 680 000 emplois dans les exploitations agricoles, dans les industries agro-alimentaires et dans le commerce spécialisé. En Europe, l'élevage est également

l'un des principaux piliers de l'agriculture. Il représente près de 40 % du produit agricole total avec une diversité de situations et de structures de production. L'UE est le premier producteur mondial de lait et le 2^{ème} producteur de viande après la Chine.

LA FRANCE RECENSE PLUS DE
220 000 EXPLOITATIONS
D'ÉLEVAGE

© highwaysterz - Fotolia.com

Cette vision d'un élevage multiperformant, en adéquation avec les exigences de la société et donc durable n'est pas partagée dans toutes les régions du monde. Des lobbies économiques très puissants s'opposent à cette vision qui les empêche de compléter leur hégémonie sur l'ensemble des continents. Il est important que l'Europe, alliée aux autres régions du monde soucieuses d'indépendance alimentaire et de durabilité, se mobilise pour faire valoir cette vision dans les instances internationales.

MULTI PERFORMANCES, COMPÉTITIVITÉ, DURABILITÉ

L'élevage du futur devra être compétitif et rémunérateur, économe en ressources et capable d'apporter une réponse aux demandes sociétales. Ce qui implique de développer une stratégie d'adaptation.

Au niveau de la production les gains de productivité, considérables au cours des dernières années, doivent être poursuivis en conjuguant performances économique, environnementale et sanitaire dans des élevages ancrés dans leurs territoires et de plus en plus autonomes tant en énergie qu'en intrants divers.

En France comme en Europe, près d'un éleveur sur deux partira à la retraite dans les 10 ans à venir, ce qui entraînera un mouvement fort de restructuration.

Il est indispensable d'accompagner cette évolution pour assurer le maintien des potentiels de production et des équilibres territoriaux en privilégiant :

- > des modèles familiaux renouvelés, productifs avec une bonne organisation du travail et des contraintes,
- > des modèles diversifiés s'appuyant sur une grande variété de potentiels, de savoir-faire et d'attentes des filières et des consommateurs.

Cette stratégie implique de mobiliser les moyens pour :

- > faciliter la transmission et l'installation en élevage,
- > adapter les dispositifs de financement,
- > promouvoir toutes les solutions permettant d'améliorer les conditions de travail.

Les conduites d'élevage plus autonomes constituent un élément clé de la solidité des exploitations particulièrement dans un contexte d'augmentation durable des prix de l'énergie et des matières premières. Elles favorisent la réduction des émissions de gaz et améliorent les impacts environnementaux des activités d'élevage.

Des marges de manœuvre importantes sont à exploiter pour optimiser l'utilisation des sols, renforcer les complémen-

tarités agriculture/élevage au niveau de l'exploitation et des territoires, améliorer la production fourragère, développer les légumineuses et l'utilisation des coproduits pour renforcer l'autonomie alimentaire et protéique tout en procurant des avantages environnementaux significatifs.

La mobilisation des ressources génétiques permet d'obtenir des animaux performants répondant à la fois aux objectifs économiques des éleveurs et aux exigences sociétales et environnementales. Dans cette perspective, la génomique peut constituer un formidable outil d'adaptation des productions animales.

Des marges de manœuvre importantes existent pour améliorer l'autonomie énergétique des élevages en agissant simultanément sur la maîtrise de la consommation d'énergie directe et indirecte et sur la production d'énergie. Tout projet d'élevage devrait à l'avenir s'accompagner d'un projet énergétique.

Il convient également de promouvoir les systèmes et les modes de production responsables minimisant le recours aux protéines importées et valorisant les surfaces en herbe qui permettent aux ruminants de produire des protéines de très haute valeur nutritionnelle à partir d'une ressource qui n'est pas utilisable par l'homme. Ces systèmes permettront aussi la poursuite de la réduction des émissions de GES via le stockage du carbone sous les prairies, la meilleure gestion des effluents, les bonnes pratiques de conduite d'alimentation et d'élevage².

Le recours aux techniques de l'élevage de précision ouvre de nouvelles perspectives pour optimiser la conduite et l'alimentation du troupeau, réduire l'utilisation des intrants et limiter fortement l'utilisation des molécules chimiques. Ils sont aussi facteur de simplification du travail et modernisation du métier.

La santé est un continuum entre les troupeaux et les citoyens. Bien que nos

pays aient atteint un niveau de sécurité sanitaire très élevé, des progrès peuvent encore être accomplis. Ils passent aujourd'hui par la réduction et le raffinement de l'utilisation des antibiotiques et des traitements antiparasitaires grâce à une gestion intégrée de la santé des troupeaux. L'amélioration de la surveillance des pathogènes à l'échelle planétaire doit aussi permettre de mieux anticiper les épidémies et pandémies.

La transition vers ces systèmes multi performants, déjà entamée depuis plusieurs années, nécessite la mobilisation complémentaire des politiques publiques³, des travaux de recherche et d'innovation et de l'action professionnelle particulièrement en matière de conseil et de formation.

À cet égard, les dispositifs professionnels de diffusion des bonnes pratiques qui permettent d'accompagner les éleveurs dans une démarche de progrès en mobilisant les services conseils et les filières sur des mêmes objectifs sont essentiels et doivent être encouragés. Enfin, la mise en place d'indicateurs fiables, permettant de mesurer les progrès accomplis doit contribuer à une meilleure compréhension entre producteurs et consommateurs fondée sur la connaissance. ●

Extraits du document diffusé par la Confédération nationale de l'élevage.

² L'application au cours des dernières années en France du « Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole » a permis d'améliorer les pratiques de gestion des effluents, de réduire de plus de 20 % les apports d'engrais minéral et de partir à la reconquête de la qualité de l'eau dans les zones d'élevage.

³ A titre d'exemple, le projet agroécologique pour la France vise à promouvoir la performance économique et environnementale dans tous les systèmes de production et en particulier dans les systèmes d'élevage. Plusieurs plans et programmes d'action y contribuent : plan protéines végétales (autonomie fourragère, culture de légumineuses), plan Energie Méthanisation Autonomie Azote (valorisation de l'azote organique des effluents d'élevage et diminution de l'usage d'azote minéral), plan EcoPhyto, plan EcoAntibio, programme National Ambition Bio 2017 en appui à la production et à la structuration des filières en Bio.

³ A titre d'exemple, le projet agroécologique pour la France vise à promouvoir la performance économique et environnementale dans tous les systèmes de production et en particulier dans les systèmes d'élevage. Plusieurs plans et programmes d'action y contribuent : plan protéines végétales (autonomie fourragère, culture de légumineuses), plan Energie Méthanisation Autonomie Azote (valorisation de l'azote organique des effluents d'élevage et diminution de l'usage d'azote minéral), plan EcoPhyto, plan EcoAntibio, programme National Ambition Bio 2017 en appui à la production et à la structuration des filières en Bio.

LA LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT

La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a été définitivement adoptée, le 11 septembre à l'Assemblée nationale, après 11 mois de débats parlementaires.

Sous réserve cependant de la décision du Conseil constitutionnel saisi par les députés de l'UMP qui pourrait invalider certaines dispositions, la future loi insiste sur la nécessité de combiner la force économique du secteur agricole, riche en emplois avec la mutation vers une performance environnementale et sociale.

Cet article opère un premier décryptage des principales avancées de ce texte.

GROUPEMENTS D'INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

8

La loi vise d'abord à inciter les agriculteurs à travailler ensemble au sein des Groupements d'intérêts économiques et environnementaux (GIEE), dont les membres portent collectivement un projet pluriannuel de modification ou

de consolidation de leurs systèmes ou modes de production agricole et de leurs pratiques agronomiques en recherchant une performance à la fois économique, sociale et environnementale. Les Chambres d'agriculture trouveront toute leur place dans ce dispositif d'abord dans l'accompagnement des exploitants et de leurs structures mais également dans un rôle, confié expressément par la future loi, de coordination des actions de capitalisation et de diffusion des résultats des GIEE, en lien avec les organismes de développement.

INSTALLATION

S'agissant de l'installation, un premier cadrage est opéré, appuyé par divers dispositifs (extension des contrats de génération à l'agriculture, affectation d'une partie du produit de la taxe sur

les changements de destination...) et articulé par un contrôle des structures rénové et des actions des SAFER renforcées au service de l'installation et du renouvellement des générations.

REGISTRE PROFESSIONNEL

La création d'un registre professionnel constitue également une avancée notable : il s'agit de disposer d'un registre des actifs agricoles pour identifier la part de la population agricole considérée comme professionnelle et pour, à terme s'y référer pour l'octroi de certaines aides publiques, en particulier au titre de la Politique agricole commune. Ce registre sera alimenté par les informations fournies par les MSA et les Centres de formalités des entreprises (CFE) et administré par l'APCA selon des conditions et des modalités qui restent à préciser par décret.

La loi vise notamment à inciter les agriculteurs à travailler ensemble au sein des groupements d'intérêts économiques et environnementaux (GIEE).



FONCIER

Le volet foncier de la future loi d'avenir, vise à lutter plus efficacement contre l'artificialisation des terres. Certaines réformes précédentes étant déjà intervenues notamment en matière de planification urbaine, la loi procède essentiellement à l'ajustement d'outils ou de dispositifs existants. A ce titre, les Commissions départementales des espaces agricoles (CDCEA) deviennent des outils de préservation au service des espaces agricoles mais également des espaces naturels et forestiers et se voient dotées d'une prérogative certes importante (un avis conforme) mais limitée à la seule réduction des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine.

En revanche, le législateur a fait preuve d'innovation en acceptant de reconnaître un principe « éviter-réduire-compenser » appliqué à l'agriculture qui permettra dans certaines conditions, de disposer d'un fondement juridique pour obliger certains maîtres d'ouvrages à réparer le préjudice économique territorial résultant d'une emprise foncière importante et de certaines compensations écologiques. Au-delà la réparation du préjudice, cette disposition constitue une réelle avancée pour une meilleure prise en compte des enjeux agricoles dans l'aménagement du territoire.

TRIPLE PERFORMANCE ET RESTRICTIONS PHYTOSANITAIRES

La future loi insiste, en cohérence avec le projet agro-écologique pour la France, sur une meilleure maîtrise des intrants en agriculture et notamment par une meilleure maîtrise de l'usage des produits phytosanitaires dans une logique de performance économique environnementale et sanitaire.

Il s'agit notamment de veiller à un conseil orienté vers la lutte intégrée et la baisse des intrants qui devra être délivré une fois par an aux agriculteurs par les vendeurs de produits phytosanitaires ou par tout autre organisme de conseil, et à ce titre, les Chambres d'agriculture. En outre, la loi crée de nouvelles obliga-



La loi impose des restrictions sur les aires d'épandages de produits phytosanitaires

© oticki - Fotolia.com

tions visant à d'une part, éviter l'entraînement des produits phytosanitaires hors des parcelles par le respect de dispositions et techniques appropriées imposées par l'autorité administrative, et d'autre part, à limiter l'exposition de certaines catégories de la population. Ainsi, des interdictions ou des conditions restrictives d'épandage sont prévues dans certains lieux (cours de récréation, parcs, jardins et espaces verts, lieux de santé et d'accueil de personnes âgées ou handicapées...).

FORÊT ET ENVIRONNEMENT

Enfin, la loi consacre la fonction environnementale des bois et forêts. Les orientations nationales de la politique forestière seront recensées par le Programme national de la forêt et du bois (PNFB), qui sera décliné, dans chaque région, en Programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB). Ces programmes régionaux se substitueront à la fois aux Orientations régionales forestières (ORF) et au Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF). Il est, en outre, créé un Fonds stratégique de la



Les fonctions environnementales de la forêt sont prises en compte par la loi d'avenir agricole

© Meurin E, CA Vosges

forêt et du bois dédié au financement des projets d'investissements et d'actions de recherche. Il est financé pour partie par la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti collectée sur les parcelles boisées. ●

Carole ROBERT

Service Territoires et Forêts
Chambres d'agriculture France

9



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Les nouvelles missions des Chambres régionales

S'agissant du réseau des Chambres d'agriculture, la loi précise de nouvelles missions pour les Chambres régionales. Ces missions visent à orienter, structurer et coordonner des actions de Chambres départementales, par la définition d'une stratégie régionale.

Elles peuvent assurer précisément des missions juridiques, administratives, comptables ainsi que des actions de communication.

Tout savoir sur l'Europe

Depuis la mise en place de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) à la sortie de la Seconde guerre mondiale, jusqu'à la naissance de l'Union européenne, le projet européen n'a cessé de prendre de l'ampleur avec des réussites et des échecs. Mais il demeure une ambition unique au monde, celle d'une Europe par la preuve, construite par le Droit et par des réalisations ambitieuses pour maintenir l'Europe au cœur des défis mondiaux de demain.

Pour mieux appréhender le fonctionnement de l'Union européenne et vous familiariser avec les institutions européennes, la Revue des Chambres vous propose plusieurs fiches pratiques pour comprendre le rôle et le fonctionnement des principales institutions.

Si le triangle composé par la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil, constitue le cœur institutionnel de l'Union européenne,

d'autres organes participent également à l'élaboration des politiques européennes et à l'orientation politique de l'UE.

Les prochains numéros de la revue traiteront notamment du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne.

FICHE N° 1

LES ORGANES CONSULTATIFS DE L'UE

Pour assister les institutions européennes dans l'élaboration des politiques publiques, deux organes sont obligatoirement consultés pour apporter leur(s) expertise(s) dans leurs domaines :

- > le Comité économique et social européen (CESE),
- > le Comité des régions.

Ils doivent être consultés dans leurs domaines respectifs par la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. En dehors des cas prévus de consultation obligatoire, les deux organes peuvent prendre l'initiative de rendre des avis et des rapports.

La France compte 24 membres (et 24 suppléants) au sein de chacun de ces deux organes.

LES INSTITUTIONS DANS LES TRAITÉS :
Art 13 du Traité sur l'Union européenne :

« Le Parlement européen, le Conseil et la Commission sont assistés d'un Comité économique et social et d'un Comité des régions exerçant des fonctions consultatives »

Le Comité économique et social européen

RÔLE & MISSIONS

Créé en 1957 par les Traités de Rome, le CESE est un organe consultatif de l'Union européenne. Porte-voix de la société civile organisée, il est l'intermédiaire entre les institutions de l'Union européenne et les forces économiques et sociales. Son Président est le Français Henri Malosse. La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne doivent obligatoirement consulter cette instance sur de nombreux sujets socioéconomiques (agriculture, questions sociales, politique régionale, environnement...) et de façon plus libre pour avis. Par ailleurs, le CESE rend régulièrement des rapports et peut également prendre l'initiative de rendre des avis sans que les institutions de l'Union européenne soient obligées de les suivre.

COMPOSITION & ORGANISATION

Composé de 353 membres représentant à la proportionnelle les 28 Etats membres nommés par le Conseil de l'Union européenne (sur proposition des gouvernements nationaux), le CESE représente les différentes catégories socioprofessionnelles. Rassemblés en assemblée plénière, ses membres sont répartis en 3 groupes :

- **Groupe des Employeurs** : entrepreneur(e)s ou représentant(e)s d'associations d'entrepreneurs de l'industrie, du commerce, des services des 28 pays de l'Union européenne.
- **Groupe des Travailleurs** : représentants des organisations syndicales nationales, des confédérations et des fédérations sectorielles. Ses membres représentent plus de 80 organisations syndicales, dont la grande majorité est affiliée à la Confédération européenne des syndicats (CES) ou à ses fédérations sectorielles.
- **Groupe des Activités diverses** : agriculteurs, consommateurs, économie sociale, artisans et PME, ONG sociales et environnementales.

PRIORITÉS DE TRAVAIL DU CESE

Un des objectifs du Comité économique et social européen est d'améliorer sa visibilité politique au sein du système institutionnel. Dans le cadre de la présidence italienne au Conseil, le CESE a retenu comme priorités de travail, l'économie, la promotion des droits fondamentaux et l'immigration. Dans cette optique, le Conseil a notamment demandé au Comité économique et social européen de réaliser une évaluation à mi-parcours de la stratégie Europe 2020.

Institution : Comité économique et social européen
Date de création : 1957
Localisation : Bruxelles
Président : Henri Malosse



©EU2014



©EU2014

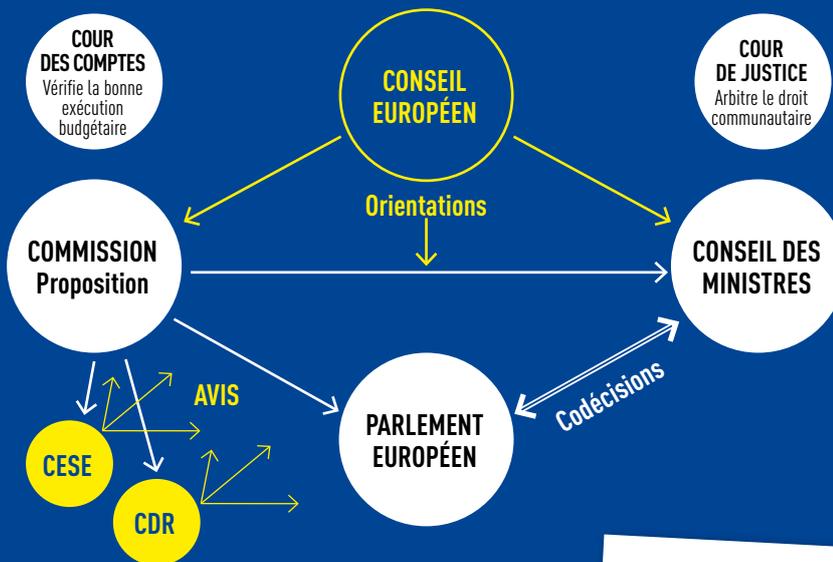
Exemple 1

Association territoriale

Exemple 2

Organisation professionnelle

Les différences instances européennes



Institution : Comité des régions
Date de création : 1994
Localisation : Bruxelles
Président : Michel Lebrun



© Committee of the Regions / Wim Daneels

Le Comité des régions

RÔLE & MISSIONS

Au nom des principes de subsidiarité, de proximité et de partenariat, le Comité des régions a été institué en 1992 par le Traité de Maastricht et mis en place en 1994 pour être l'assemblée de l'Union européenne des représentants régionaux et locaux.

Le Comité des régions est consulté sur toutes les questions susceptibles d'avoir des répercussions aux niveaux local ou régional. Ses domaines de consultation reprennent les principales compétences reconnues aux collectivités territoriales dans les différents pays de l'Union européenne, à savoir : santé, éducation, culture, emploi, social, environnement, formation professionnelle, transports.

COMPOSITION & ORGANISATION

Tout comme le CESE, le Comité des régions compte 353 membres des 28 Etats membres de l'Union européenne. Ces membres sont des représentants des collectivités territoriales des pays de l'Union européenne. Ils sont désignés par le Conseil de l'Union européenne à la majorité qualifiée. Les collectivités territoriales françaises sont directement représentées au sein du Comité des régions : 12 membres au titre des régions, 6 pour les départements et 6 pour les communes.

PRIORITÉS DE TRAVAIL DU COMITÉ DES RÉGIONS

Centrées sur la question régionale, les priorités de travail du Comité ont évolué avec la nouvelle mandature, puisqu'elles concernent également la ville durable et la mobilité urbaine.



Session plénière du Comité des régions dans les locaux du Parlement européen

© Committee of the Regions / Tim De Baker

copa*cogeca
european farmers. european agri-cooperatives.

Une des organisations les plus importantes dans le secteur agricole, le Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de l'Union Européenne (COPA) rassemble depuis sa création en 1958, les principales organisations agricoles européennes. Parmi la soixante d'organisations actuellement représentées, l'APCA, la FNSEA et la CNMCCA représentent la France. L'objectif de cette organisation est de défendre et développer un modèle européen d'agriculture multifonctionnelle et durable, de veiller aux intérêts des professionnels agricoles et de porter des positions communes auprès des institutions européennes. Il est officiellement consulté par la Direction générale de l'Agriculture de la Commission européenne dans le cadre des dialogues civils en agriculture et son Président rencontre le Président du Conseil de la Commission européenne avant chaque Conseil agricole.

Justin Lallouet
et Sylvain Lhermitte

Chambres d'agriculture France
Service Europe et action
internationale

Pour en
savoir plus

www.eesc.europa.eu
www.cor.europa.eu
www.copa-cogeca.be
www.euromontana.org

EMBARGO RUSSE : IMPACTS DIRECTS ET INDIRECTS POUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Le 7 août dernier, la Russie a décidé d'interdire l'entrée de son marché à certains produits agricoles et denrées alimentaires en provenance de l'UE, à la suite des sanctions décidées par l'UE et les Etats-Unis dans le cadre de la crise ukrainienne. Cet embargo est fixé pour une durée de un an et concerne également les

États-Unis, l'Australie, la Norvège et le Canada. Il s'inscrit dans la continuité des restrictions aux importations de viandes – porcine et bovine – décidées par la Russie pour des motifs sanitaires. Quelles en seront les retombées ?



© XtravaganT - Fotolia.com

12

L'économie mondiale est entrée dans une nouvelle phase d'instabilité géopolitique qui exacerbe les incertitudes économiques provoquées par la crise économique et financière de 2007/2008. Les sanctions infligées à la Russie par l'Union européenne – mais aussi par les Etats-Unis, l'Australie, la Norvège – ont conduit la Russie à décider d'un embargo en retour. L'embargo économique constitue un instrument traditionnel de protection d'un marché intérieur, dont le degré de réussite est variable selon la phase historique à laquelle il est décidé, les secteurs concernés, sa durée. Au même titre que l'embargo, les sanctions économiques à l'encontre d'un pays ont été dans le passé souvent utilisées, notamment pour des motifs pluriels (encadré ci-contre). Les sanctions prises à l'endroit de la Russie portent essentiellement sur les avoirs financiers, l'interdiction de séjour de dirigeants, la suspension de prêts aux banques publiques, l'embargo sur les armements et sur les matériels de forage pétrolier. La Russie a instantanément réagi en décrétant un embargo dirigé contre les produits agricoles et alimentaires européens. L'examen des répercussions d'un tel embargo est d'autant plus important à dresser que la Russie avait déjà fermé ses frontières à la viande de porc, certes, dans ce cas,

pour des raisons sanitaires. Quelles pourraient en être les conséquences pour le secteur agricole français, surtout dans un contexte de fort ralentissement de l'activité économique ? En l'état actuel des choses, quelles mesures ont été adoptées à l'échelle européenne pour surmonter cet embargo ?

LES PRODUITS ET LES PAYS CONCERNÉS

Le 7 août dernier la Russie a décidé de recourir à un embargo économique dirigé contre l'UE et ses exportations agricoles et alimentaires, en guise de réponse aux sanctions appliquées et liées à la crise ukrainienne. Pour prendre la mesure de ses effets probables, il convient au préalable de dresser la liste des produits concernés. L'embargo russe couvre :

- > la viande bovine (animaux vivants, fraîche et congelée),
- > la viande de porc (fraîche et congelée),
- > viande et abats comestibles de volaille (fraîche et congelée),
- > poissons, crustacées, mollusques,
- > lait et produits laitiers (y compris fromages),
- > fruits (pommes, poires, coings, abricots, pêches nectarines, cerises et prunes),
- > légumes (tomates, choux, autres légumes),
- > saucisses et produits similaires.



© Vladvm50 - Fotolia.com

L'efficacité des sanctions économiques

La sanction économique prise à l'endroit d'un pays ou d'un groupe de pays a été régulièrement utilisée depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Elle fait partie de l'outillage dont dispose les Nations Unies pour signifier son désaccord envers une politique menée par un pays, et qui porte préjudice aux populations ou à la sécurité et à la stabilité des relations internationales. La sanction peut être politique et/ou économique.

L'efficacité de la sanction ne fait pas l'unanimité parmi les observateurs. Dans le cas de l'Afrique du Sud et de son régime d'apartheid, les sanctions ont manifestement contribué à faire évoluer ce pays. En revanche, dans d'autres cas, comme celui de l'Iran, l'embargo sur les hydrocarbures n'a pas dissuadé le gouvernement de renoncer à son programme nucléaire. De plus, dans certains cas, ce sont les populations les plus vulnérables plus que les Etats eux-mêmes qui en sont les premières victimes.

Concernant la Russie, l'embargo va toucher les consommateurs à deux titres. La raréfaction de certains produits sur le marché d'une part, et l'augmentation des prix d'autre part. La hausse des prix peut être porteuse de pertes de pouvoir d'achat et susciter des revendications.

8 à 10
milliards d'euros

exportations moyennes de l'UE vers la Russie

756
millions d'euros

exportations de produits agricoles de la France vers la Russie en 2013

Regardons à présent les pays les plus exposés aux répercussions que vont occasionner l'embargo. Si l'on se penche sur les exportations totales en valeur de produits agricoles et alimentaires, un nombre limité de pays est en première ligne. À l'échelle de l'UE dans sa globalité, les exportations représentent en moyenne selon les années 11 à 13 milliards de dollars (8 à 10 milliards d'€), soit 9 % du total des flux commerciaux de l'UE. Autre précision, pour les industries européennes de la transformation, la Russie représente le second marché à l'exportation, derrière celui des Etats-Unis. L'UE retire de ses échanges bilatéraux avec la Russie des excédents réguliers et structurels.

S'agissant de la France, les exportations de produits agricoles et alimentaires se sont élevées en 2012 à quelque 690 millions d'€, et à 756 en 2013. L'excédent commercial agroalimentaire obtenu par l'économie française vis-à-vis de la Russie a été l'an dernier de plus de 500 millions d'€. Il est à noter que l'embargo ne contient pas les vins et boissons alcoolisées ou non alcoolisées, qui représentent pour la France 22 % de ses exportations de produits agricoles et alimentaires vers la Russie. Le tableau 1 retrace en valeurs les exportations des principaux pays concernés par l'embargo, et l'évaluation de la perte pour chacun des pays. Le secteur agricole et alimentaire français apparaît moins dépendant que pour d'autres pays membres de l'UE du marché russe. Les observateurs ont mis en avant les fruits et les légumes, produits qui selon eux

Exportations agroalimentaires des principaux pays européens vers la Russie en 2013 (en millions d'€)

		Exportations agroalimentaires	Produits sous embargo
Lituanie		1 374	922
Pologne		1 267	840
Allemagne		1 649	589
Pays-Bas		1 551	503
Danemark		627	341
Espagne		572	326
Belgique		558	281
Finlande		464	273
France		756	229
Italie		705	163
Grèce		158	114
Autriche		247	103
Hongrie		266	77
Irlande		216	70
Estonie		228	60
UE à 28		11 864	5 064

Source : Commission européenne

subiraient le plus le contrecoup de l'embargo russe. En réalité, il n'en est rien. Les secteurs les plus exposés sont par ordre d'importance les produits laitiers, la viande porcine et les fruits et légumes. La viande porcine, déjà durement touchée par l'embargo décrété en début d'année pour des raisons sanitaires, a représenté plus de 43 millions d'€ d'exportations vers la Russie, soit à peine 5 % du total des ventes vers ce pays. Les ordres de grandeur pour les fruits et légumes sont 28 millions d'€ (0,8 %). Toutefois, pour des

domaines comme les choux (y compris les brocolis), la France occupe le premier rang en tant que fournisseur européen de la Russie (tableau 2). Les produits laitiers constituent en revanche un secteur fragilisé par l'embargo. Les exportations françaises ont en effet atteint en 2013 près de 100 millions d'€, soit 1,5 % des flux commerciaux de produits agricoles et alimentaire vers la Russie. Même s'il ne s'agit pas d'une destination prioritaire, dans le contexte actuel de déprime économique, et dans la mesure où la Russie ●●●



© Nicolas A. CRA Nord-Pas-de-Calais

Importations russes de chou-fleur et brocoli depuis l'UE

		2012		2013	
		Millions €	Quantités (tonnes)	Millions €	Quantités (tonnes)
UE à 28		18.6	23 364	25.8	25 821
France		13.9	13 961	15.8	15 588
Espagne		2.7	2 525	3.6	3 547
Pologne		3.4	3 725	3.5	3 911
Pays-Bas		1.2	1 134	1.5	1 542

Source : FranceAgriMer

●●● forme l'un des grands importateurs mondiaux de fromages, l'embargo surgit au plus mauvais moment (graphique ci-dessous). L'UE exporte près de 260 000 tonnes de fromages vers la Russie, ce qui représente près de 3 % de la production communautaire.

La France semble assez peu exposée aux conséquences directes de l'embargo. Elle pourra l'être davantage si l'on se penche sur les répercussions indirectes. On entend par là le report des exportations des autres pays vers le marché intérieur européen. La Pologne ainsi que les pays Baltes et l'Allemagne devraient en effet déployer une stratégie de conquête de ce marché – les fruits (pommes) et légumes (pommes de terre) ainsi que les produits laitiers (fromages, poudres, beurre) étant concernés au premier chef – afin d'écouler les produits que la Russie aura refoulé hors de ses frontières. L'engorgement du marché européen a d'ailleurs engendré un mouvement de baisse des prix, à l'instar du prix de la poudre grasse.

Autre effet collatéral de l'embargo russe, l'entrée en scène de pays pouvant se substituer à l'UE. L'embargo a conduit la Russie à passer des contrats avec des pays extra-européens, en mesure de répondre à ses besoins alimentaires. Une économie comme celle de l'Argentine, en proie à de nouvelles difficultés financières, peut profiter de l'effet d'aubaine pour relancer son économie en exportant davantage de fruits, de produits laitiers ou de viande vers la Russie. C'est également le cas du Brésil, du Chili, de l'Équateur et, plus près de nous, de la Turquie, voire le Maroc. Toutes ces économies détiennent, de surcroît, l'arme de la dépréciation de leurs devises, afin de stimuler leur compétitivité-prix. Ces sources d'appro-

visionnement permettront à la Russie de repousser le risque inflationniste qui surgirait en raison d'une offre de biens alimentaires insuffisante. L'UE se serait-elle du coup tirée une balle dans le pied ?¹

LA RÉACTIVITÉ DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Des mesures de compensation, de stabilisation, et visant à la promotion des produits ont été récemment annoncées ou devraient l'être dans les prochaines semaines par la Commission européenne. En fruits et légumes, des retraits de marché pourraient être appliqués, assortis d'indemnités des producteurs à hauteur de 50 %, lesquelles seraient financées par des fonds non utilisés de l'OCM, la réserve de crise n'étant pas pour le moment sujette à mobilisation. Les mesures d'urgence, chiffrées à 125 millions d'€, annoncées à la fin du mois d'août, ont toutefois été suspendues le 10 septembre par la Commission européenne, certains pays ayant gonflé les données de leurs exportations et donc multiplié les demandes d'aides. Il est nécessaire également de mentionner que ces aides interviendront dans un contexte de baisses des prix des fruits et légumes, et qu'il sera légitime de voir en quoi de telles mesures permettront de les compenser. Dans le secteur des viandes, sont prévus des mécanismes de surveillance des marchés, pouvant se traduire par des réunions régulières entre les pays membres, afin de suivre leur évolution et d'intervenir en cas de décrochage du fait des obstacles à l'exportation vers la Russie.

Pour le secteur laitier, Bruxelles a décidé d'instaurer une aide temporaire au stockage privé pour le lait écrémé en poudre

LE SECTEUR DES PRODUITS LAITIERS SERAIT LE PLUS AFFECTÉ PAR L'EMBARGO RUSSE.

L'UE EXPORTE PRÈS DE 260 000 TONNES DE FROMAGES VERS LA RUSSIE.



et le beurre, mesure qui sera étendue à certains types de fromages. La durée de cette aide est comprise entre 3 et 7 mois, le volume concerné se situerait aux alentours de 150 000 tonnes, pour une valeur de 15,57 € la tonne. Le Commissaire Dacian Cioloș a précisé que d'autres outils de soutien pourraient être mobilisés si les répercussions de l'embargo russe occasionnaient des pertes économiques supplémentaires.

L'UE envisage par ailleurs de saisir l'Organe de Règlement des Différends à l'OMC, la Russie en étant membre depuis 2012. Le dépôt de plainte de l'UE apparaît des plus hasardeux. L'OMC est en effet habilitée à traiter des entraves au commerce, pas réellement à statuer sur des préjudices économiques occasionnés par une décision géopolitique.

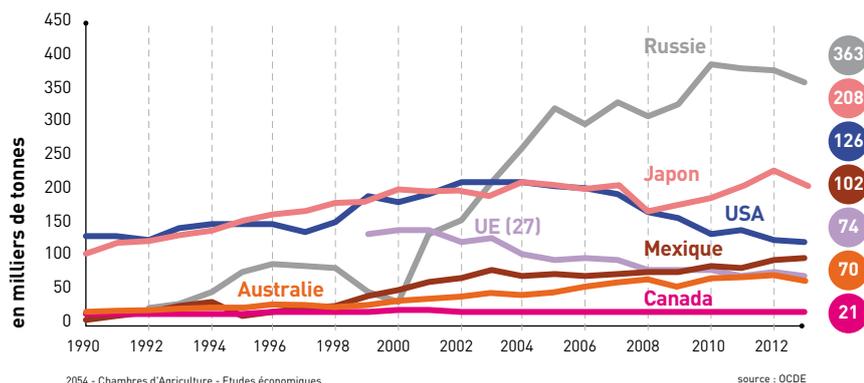
Les tensions géopolitiques se multipliant dans un monde incertain et complexe, il est requis désormais de se préparer ou mieux d'anticiper les turbulences géoéconomiques dont elles sont porteuses. ●

Thierry Pouch

Chambres d'agriculture France
Direction économie des agricultures
et des territoires

¹ Il convient d'avoir à l'esprit que ces pays, y compris la Pologne, non membre pour le moment de la zone euro, peuvent recourir à la dépréciation de leurs taux de change pour stimuler leurs exportations.

Principaux importateurs de fromages



CULTIVONS L'EAU POTABLE!

Les Chambres d'agriculture pleinement engagées

CE DOSSIER A ÉTÉ
COORDONNÉ PAR :

Schéhrazade Aoubid,
Chambres d'agriculture
France, Protection de la
ressource en eau
Service Agronomie et
Environnement, avec
l'ensemble du réseau
des conseillers eau des
Chambres d'agriculture

- 16 | **POUR UNE AGRICULTURE INNOVANTE, VOLONTAIRE ET VERTUEUSE**
par Didier MARTEAU, Président de la Commission agronomie-environnement
de l'APCA, Président de la Chambre d'agriculture de l'Aube
- 17 | **LA PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE : DEUX DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES**
- 18 | **POUR UNE EAU DE QUALITÉ, LES AGRICULTEURS S'ENGAGENT**
- 20 | **LES CHAMBRES D'AGRICULTURE, DES PARTENAIRES INCONTOURNABLES**
- 21 | **CHAMBRES D'AGRICULTURE ET ENTREPRISES DE L'EAU : UN PARTENARIAT GAGNANT POUR LES
COLLECTIVITÉS**
- 23 | **LES INITIATIVES DES RÉGIONS**





Didier MARTEAU

Président de la Commission agronomie-environnement de l'APCA, Président de la Chambre d'agriculture de l'Aube

POUR UNE AGRICULTURE INNOVANTE, VOLONTAIRE ET VERTUEUSE

Dès les années 90, les agriculteurs ont engagé différentes actions volontaires de protection de la ressource en eau. Il importe, aujourd'hui, de les amplifier, en conciliant pleinement les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Les Chambres d'agriculture, représentatives et fédératrices du monde agricole, agissent en ce sens auprès des agriculteurs. Elles ac-

compagnent et conseillent les agriculteurs en les sensibilisant aux enjeux environnementaux. Elles jouent également un rôle majeur en matière de formation et de transmission de connaissances. En parallèle, les Chambres d'agriculture œuvrent pour la construction d'une politique de l'eau équilibrée et porteuse de développement agricole.

La prise en compte des enjeux environnementaux ne doit pas passer par une régression des filières agricoles et de leurs performances. Aussi il faut procéder aux adaptations permanentes et nécessaires pour faire face aux nouvelles réalités et aux interrogations pressantes qui concernent la préservation des captages d'eau potable. Il s'agit d'encourager les agriculteurs à engager un nouveau contrat avec la société et de voir l'agriculture comme une solution. Une telle démarche repose d'abord sur une intensification de la recherche et de l'innovation, permettant de concilier les intérêts économiques et environnementaux. La force des Chambres d'agriculture repose sur son expertise qui remet l'agronomie au centre de l'action agricole.

Pour que les opérations de protection de la qualité de l'eau soient durables dans le temps, il faut que le travail soit mené en multipartenariat, avec une approche territoriale et les plans d'action adaptables à toutes les exploitations. Il est également nécessaire de faire preuve de transparence dans le choix des outils juridiques effectué par l'administration, afin d'aboutir à un travail concerté, partagé et donc mieux compris et porté par le monde agricole. Il faut favoriser les démarches contractuelles, volontaires et vertueuses plutôt que les démarches réglementaires pour convaincre le plus grand nombre. ●

L'eau potable en France c'est :

34 000

captages d'eau potable à raison de 18,5 millions de m³ d'eau prélevés par jour,

18% des captages abandonnés le sont en raison des pollutions diffuses,

Plus de **500** captages « Grenelle » auxquels s'ajoutent 500 nouveaux captages en 2014, soit 1 000 captages prioritaires,

Environ **7%** de la SAU française concernée par une aire d'alimentation de captages « Grenelle ».

LA PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE : DEUX DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES

La protection des captages d'eau dépend de trois Codes réglementaires : santé publique, rural et environnement

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES : UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE QUI RELÈVE DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Ils visent à préserver la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Pour ce faire, la réglementation prévoit la mise en place de trois périmètres sur l'ensemble des captages :

- > le périmètre de protection immédiate : il a pour objectif d'éliminer tout risque de contamination directe. Il est acquis par le propriétaire et clôturé. Toute activité y est interdite.
- > le périmètre de protection rapprochée : il a pour objectif de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage. Les activités susceptibles de provoquer une pollution sont réglementées, voire interdites.
- > le périmètre de protection éloignée : facultatif, les activités ou stockages à risque y sont plus strictement réglementés.

LE DISPOSITIF DE PROTECTION DE L'« AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGES » (AAC) RELEVANT DU CODE RURAL ET DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

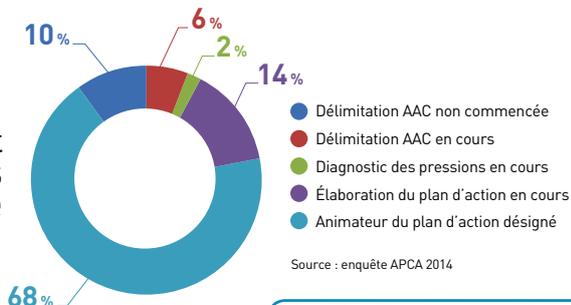
Ce dispositif, déployé en priorité sur les 500 captages Grenelle initialement désignés en 2009 et maintenant sur les 1 000 captages prioritaires, a pour objectif la reconquête de la qualité de l'eau prévue par la Directive cadre sur l'eau (DCE).

Des actions pour lutter contre les pollutions doivent être définies à travers :

- > un plan d'action avec des mesures contractuelles et volontaires,
- > ou un programme d'actions avec le dispositif réglementaire ZSCE (Zone soumise à contrainte environnementale) qui comporte des mesures volontaires et financées ; lesquelles peuvent devenir obligatoires au bout de 1 à 3 ans si les objectifs ne sont pas atteints.

Le choix appartient au porteur de projet, voire à l'administration locale qui bénéficie d'un pouvoir discrétionnaire.

État d'avancement des captages Grenelle



Source : enquête APCA 2014

La démarche AAC est complémentaire de la procédure de déclaration d'utilité publique. Elles doivent être élaborées en cohérence tant au niveau de la définition des différents périmètres que des actions définies.

AAC GRENELLE : UN CALENDRIER AMBITIEUX MAIS UNE DYNAMIQUE EN MARCHÉ

Les ministères en charge de l'Ecologie, de l'Agriculture et de la Santé avaient fixé pour objectif de définir un plan d'action, pour chaque captage Grenelle, au plus tard fin 2012.

À l'heure actuelle, 57 % des plans d'action Grenelle sont opérationnels mais, dans 10 % des cas, l'AAC n'est pas encore délimitée. 35 % des captages Grenelle font l'objet d'un arrêté de délimitation et 13 %, d'un arrêté de programme d'action (enquête APCA, 2014).

Ces chiffres sont donc en retrait par rapport aux objectifs de l'Etat mais soulignent, tout de même, qu'une dynamique est engagée pour la plupart des captages Grenelle.

AAC : Aire d'Alimentation de Captage

Correspond à la surface totale sur laquelle une goutte d'eau tombée au sol rejoindra le captage.

ZP-AAC : Zone de Protection de l'AAC

Ensemble des secteurs de l'Aire d'Alimentation de Captage les plus vulnérables vis-à-vis des pollutions diffuses. En fonction du type de captage et de son environnement, il peut y avoir une ou plusieurs zones distinctes.



PPC : Périmètres de Protection de Captage réglementaires

PPE : Périmètre de Protection Éloignée

PPR : Périmètre de Protection Rapprochée

PPI : Périmètre de Protection Immédiate

POUR UNE EAU DE QUALITÉ, LES AGRICULTEURS S'ENGAGENT

Sensibilisés à la protection de la qualité de l'eau potable, les agriculteurs s'engagent et modifient leurs pratiques.

UNE DIVERSITÉ D' ACTIONS

Selon une enquête réalisée en avril 2014 par l'APCA auprès du réseau des Chambres d'agriculture, les principales actions mises en œuvre sur les captages Grenelle concernant les agriculteurs sont :

- > Le conseil collectif dans 94 % des plans d'actions
- > Le conseil individuel dans 83 % des plans d'actions
- > Des MAE¹ dans 88 % des plans d'actions
- > Des diagnostics d'exploitation dans 67 % des plans d'actions

18

Derrière ces dénominations se cachent une grande variété d'actions : désherbage, outil d'aide à la décision, infrastructures agro-écologiques en sont quelques exemples.

CHANGER LES PRATIQUES ET LES ASSOLEMENTS

La prévention des pollutions d'origine agricole passe par une optimisation des intrants (fractionnement des apports azotés, par exemple). Concernant les produits phytosanitaires, la multiplication des outils d'aide à la décision (OAD)

permet à l'agriculteur, à partir d'une grille de décision, de choisir les mesures à adopter (intervention phytosanitaire, mécanique ou non intervention) en fonction de l'état du système, c'est à dire la situation phytosanitaire d'une culture.

La gestion de l'assolement est également au cœur des réflexions. Certains agriculteurs choisissent d'alterner les cultures d'hiver et les cultures de printemps/été. Cette stratégie peut être complétée par une réflexion sur les dates de semis afin d'éviter les levées d'adventices dans la culture. Les associations de cultures sont également mobilisées par certains agriculteurs pour réduire les intrants.

Enfin, le recours aux techniques alternatives (binage, désherbage mixte ou mécanique, faux semis) est de plus en plus envisagé par les agriculteurs.

AMÉNAGER LES CORPS DE FERME ET CHOISIR DU MATÉRIEL INNOVANT

Des agriculteurs investissent et aménagent leur corps de ferme pour prévenir les pollutions par les produits phytosanitaires. Par exemple, l'amélioration du poste de remplissage peut permettre de limiter certaines pollutions acciden-

telles. Les projets peuvent être de nature individuelle ou collective.

LIMITER LE TRANSFERT DES POLLUANTS VERS LES RESSOURCES EN EAU

L'implantation de cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) ou la mise en place et l'entretien de dispositifs tampons (bandes enherbées, haies, fossés, talus, etc.) par les agriculteurs permettent de réduire les risques de transferts vers les nappes et les cours d'eau. Dans les zones d'élevage, la localisation de parcelles en herbe dans les zones



MAREAUX M. C. CA 64

les plus vulnérables de l'AAC peut être une des solutions apportée à travers l'échange foncier, pour préserver la ressource en eau.

DES ACTIONS SOUVENT PRÉEXISTANTES AU CLASSEMENT « GRENELLE »

Sur 45 % des captages Grenelle, une démarche volontaire et collective de protection de la ressource existait avant le classement en captage Grenelle. Elles ont, en moyenne, été mises en œuvre en 2002. 90 % des captages pour lesquels on enregistre un résultat positif sur la qualité de l'eau faisaient l'objet d'une démarche de protection volontaire préalable au Grenelle (enquête APCA, 2014). ●

¹ Mesures agro-environnementales : Changements de pratiques ou de systèmes, compensés par une indemnité et contractualisés par un agriculteur volontaire durant 5 ans



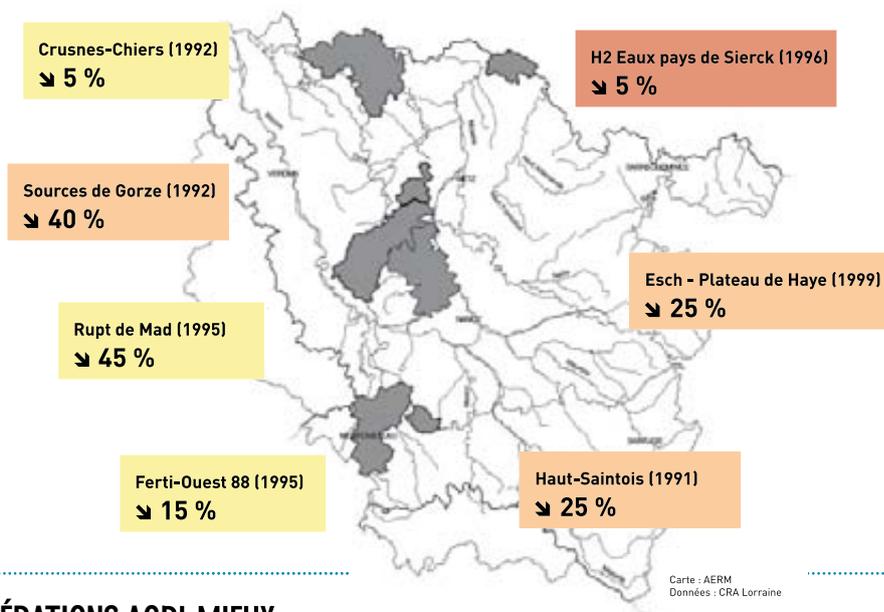
Aire de remplissage sécurisée d'un pulvérisateur porté, à proximité de la cuve d'azote liquide.

Teneur moyenne en nitrates : < 25 mg/L 25 - 50 mg/L > 50 mg/L

De nombreux agriculteurs concernés

Il y aurait **2,1 M** ha de SAU concernée par une AAC Grenelle soit plus de **7 %** de la SAU totale ainsi que **10 %** des exploitations françaises.

Avec les **1 000** captages prioritaires en 2014, plus de **10 %** de la SAU française sera concernée.



OPÉRATIONS AGRI-MIEUX : la conquête de la qualité de l'eau en marche

Les opérations collectives Ferti-Mieux, puis Agri-Mieux, ont été créées pour initier de nouvelles méthodes et savoir-faire sur des zones sensibles aux pollutions diffuses agricoles. 11 opérations locales ont vu le jour entre 1992 et 2013, représentant 22 % des exploitations lorraines aux systèmes de production variés (grandes cultures, élevage et polyculture élevage). 20 ans après le démarrage des premières opérations, l'impact sur la qualité de l'eau est réel et mesurable, à la satisfaction de tous : agriculteurs, collectivités, syndicats des eaux.

INNOV' ACTION

Valoriser les innovations développées par les agriculteurs auprès des agriculteurs

Pour concilier entreprises agricoles compétitives et systèmes de production à faible impact sur l'environnement, l'innovation est primordiale. Si l'innovation est souvent issue de la recherche expérimentale, elle existe aussi sur le terrain au sein des exploitations.

Les portes-ouvertes Innov'Action, portées par les Chambres d'agriculture, donnent la parole aux agriculteurs innovants chez eux sur leur exploitation, terrain de l'innovation.

Sur chacune des portes ouvertes, le visiteur trouve :

- > des innovations réalistes et faisables portées par des agriculteurs,
- > des présentations et démonstrations faites par les agriculteurs eux-mêmes,
- > une évaluation des innovations à travers l'expertise Chambres d'agriculture : une fiche témoignage est disponible sur chaque site.

L'édition 2013 a connu un beau succès avec 12 000 visiteurs sur les régions bretonnes et ligériennes. Près de 80 fermes ont ainsi ouvert leurs portes du 23 mai au 5 juillet : 27 fermes en Bretagne et 50 fermes en Pays de la Loire. En 2014, des journées portes-ouvertes ont été organisées sur l'ensemble du territoire pendant un mois du 20 mai au 20 juin.



Démonstration lors d'une journée Innov'Action en Ariège (G Comminges, CA Ariège)

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE, DES PARTENAIRES INCONTOURNABLES

Dans toutes leurs actions les exploitants agricoles ne sont pas seuls et peuvent être soutenus dans leurs démarches. Les Chambres d'agriculture accompagnent, sensibilisent les agriculteurs à la lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles sur les aires d'alimentation de captages via l'animation de plans d'action agricoles.

Pour accompagner les agriculteurs dans leurs démarches, les Chambres d'agriculture mettent à disposition des outils adaptés : conseils personnalisés et accompagnement collectif, diagnostics d'exploitation, animation de réseaux de fermes de référence et organisation de démonstrations au champ. Elles jouent également un rôle majeur en matière de transmission de connaissances et de formation. Elles accompagnent aussi les collectivités pour l'amélioration de la qualité de l'eau sur les territoires à travers la mise à disposition de compétences pédologiques, agronomiques, cartographiques, d'animation territoriale et méthodologique pour le suivi de plans d'action, ainsi que par le développement de démarches multi-partenariales sur les aires d'alimentation de captages.

DES CHAMBRES D'AGRICULTURE FORTEMENT ENGAGÉES

Les Chambres d'agriculture sont engagées à toutes les étapes de la démarche de protection des AAC. Leur multicom pétence est mise à profit dans les comités de pilotage, la réalisation des études, l'animation et le conseil grâce à la relation privilégiée avec les agriculteurs. En effet, les Chambres d'agriculture animent ou sont déjà identifiées pour animer près de 70 % des plans d'action sur les captages Grenelle. Par ailleurs, elles animent actuellement des MAE sur la moitié des captages Grenelle, avec une première année moyenne de contractualisation des agriculteurs en 2010 (enquête APCA, 2014).

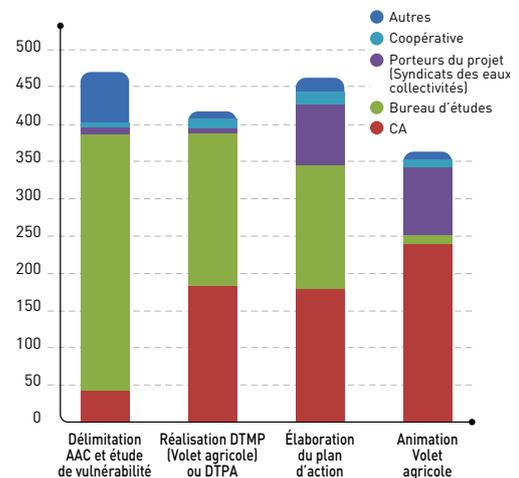
UN PARTENAIRE FIABLE ET PLÉBISCITÉ

À la question « quels sont les meilleurs partenaires susceptibles de vous accompagner dans des démarches de préservation ou d'amélioration de la qualité de l'eau ? », les agriculteurs plébiscitent les Chambres d'agriculture (34 %), devant la distribution (17 %) et les collectivités territoriales (12 %). Source : enquête ADequation - Agrodistribution - Nov. 2012

Animation de réseaux de fermes de référence et organisation de démonstration au champ participent pleinement à l'accompagnement des agriculteurs dans les démarches de protection de la qualité de l'eau



Nombre de captages Grenelle



Tech & Bio 2013

UN PÔLE EAU SUR LA GESTION DE L'EAU ET SA PRÉSERVATION

Tech & Bio est le salon européen incontournable des techniques agricoles alternatives et biologiques. Organisé les 18 et 19 septembre 2013 sur l'initiative des Chambres d'agriculture et soutenu par plus de 40 partenaires, le salon s'adresse à tous les agriculteurs, conventionnels ou bio.

En 2013, un pôle eau était consacré à la gestion de l'eau et à sa préservation. Les visiteurs ont notamment pu découvrir ou redécouvrir :

- le fonctionnement d'un bassin versant avec une maquette interactive,
- l'intérêt de la mise en place de démarches partenariales entre les collectivités, les acteurs du monde agricole et les opérateurs privés de services publics d'eau et d'assainissement sur les captages d'eau potable,
- les techniques permettant la réduction, voire la suppression, de l'utilisation de produits phytosanitaires,
- les techniques permettant une économie d'engrais et la réduction des fuites de nitrates.

Un quiz a permis de tester leurs connaissances dans ces différents domaines. Enfin, un espace était consacré aux démonstrations et a permis aux agriculteurs de contrôler leur propre jeu de buses de pulvérisateurs.

CHAMBRES D'AGRICULTURE ET ENTREPRISES DE L'EAU

UN PARTENARIAT GAGNANT POUR LES COLLECTIVITÉS

Dans le cadre du dernier Salon de l'agriculture, la convention partenariale entre la FP2E et l'APCA sur la protection des captages d'eau a été renouvelée pour 2014 et 2015.



Bernard JOUGLAIN

Délégué général adjoint, Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E)



Luc SERVANT

Président de la Chambre de Charente-Maritime et de la Chambre régionale de Poitou-Charentes
Référént gestion de l'eau à l'APCA



Renouvellement de la Convention APCA/FP2E en présence de Guy Vasseur Président de l'APCA et Tristan Mathieu Délégué général de la FP2E

POUVEZ-VOUS ÉVOQUER L'ORIGINE ET LES MOTIVATIONS QUI ONT CONDUIT À CE PARTENARIAT ?

Bernard Jouglain : Dans la perspective de décliner les exigences de la Directive Cadre sur l'Eau et de passer d'une logique curative à une logique préventive pour atteindre le bon état des masses d'eau, le Grenelle de l'Environnement a été l'occasion d'échanges entre les différents acteurs. C'est dans ce contexte que les Chambres d'agriculture et les représentants des entreprises de l'eau se sont rapprochés pour initier un dialogue constructif entre deux secteurs d'activité qui se connaissaient peu. Cette concertation a permis d'élaborer une vision partagée des actions à engager pour l'atteinte des objectifs fixés en vue de la protection des 500 captages définis comme prioritaires et par la suite, d'associer d'autres acteurs de terrain à la démarche : agences de l'eau, collectivités locales...

Luc Servant : La demande envers le secteur agricole pour la prise en compte de la qualité de l'eau était grandissante.

La réglementation se durcissait parallèlement. Les Chambres d'agriculture ont mesuré cette opportunité de travailler collégialement, afin de bien comprendre les enjeux de nos partenaires mais aussi de bien signifier les contraintes économiques de nos exploitations. Ce partenariat s'est, dans une première phase, concrétisé au niveau national, mais l'idée a toujours été de faire reposer notre engagement sur des plans d'action locaux, au plus proche des réalités de terrain, et de s'inspirer d'expériences déjà mises en œuvre et produisant des résultats pour les reproduire et les adapter. Les échelons régionaux, départementaux et locaux ont donc été très vite mis à contribution dans l'engagement de cette réflexion et dans la détermination des orientations à prendre.

COMMENT LES ENTREPRISES DE L'EAU ET LES CHAMBRES CONCOURENT-ELLES À L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CES ACTIONS ?

B.J. : L'amélioration de la protection des aires d'alimentation des cap-

tages nécessite la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs locaux. Les Chambres d'agriculture et les entreprises de l'eau peuvent tenir le rôle de facilitateur entre les collectivités et les autres parties prenantes dans le but de limiter les pollutions diffuses. Parce qu'il s'agit d'une démarche de long terme qui débute par une phase de diagnostic jusqu'à l'établissement d'un plan d'actions prenant en compte les caractéristiques locales, les volets animation, partage d'expériences et communication sont essentiels. C'est ainsi qu'un guide de recommandations issu des bonnes pratiques sur 10 sites pilotes suivis à travers la France a été élaboré et a fait l'objet d'une large diffusion. Des moyens spécifiques sont mis à disposition des partenaires pour favoriser cette animation, en particulier une personne dédiée au suivi. Cela permet de démultiplier les solutions proposées sur les territoires, d'alimenter les échanges au sein d'un comité de pilotage, réuni cinq fois par an, et ainsi, de diffuser sur l'ensemble des sites concernés les bonnes pratiques et les outils auprès des élus locaux et partenaires.

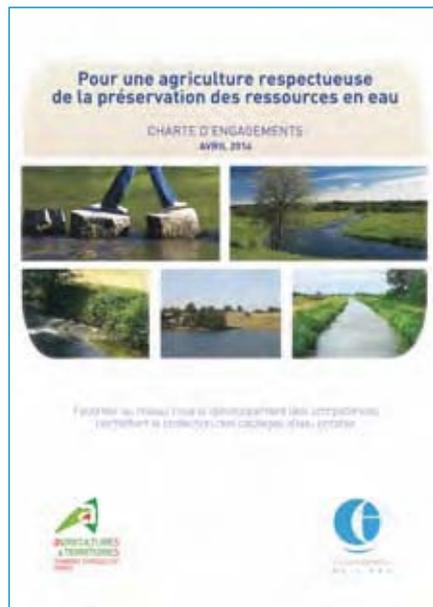
●●● **L.S.** : Les Chambres d'agriculture représentent le monde agricole auprès des élus et des collectivités. Dans le cadre de l'élaboration locale d'actions en faveur de la protection de l'eau, nous participons donc naturellement à la définition du projet. Notre rôle consiste également à nous tourner vers les agriculteurs pour leur expliquer la problématique, les enjeux, la manière d'appréhender ensemble les mesures et pratiques à mettre en œuvre, toujours dans le respect de la viabilité économique des exploitations concernées. Notre expérience de plusieurs années et les résultats constatés sur les sites pilotes, nous permettent par ailleurs d'accompagner les Chambres départementales d'agriculture dans leur rôle de réflexion et de propositions avec leurs partenaires locaux.

DE QUELS OUTILS DISPOSEZ-VOUS POUR L'APPLICATION DE CES DÉMARCHES ?

B.J. : Nous disposons d'outils pour l'accompagnement à l'animation des démarches, mais aussi d'outils techniques, comme des outils de modélisation conçus par nos entreprises, et surtout, de l'expertise de nos collaborateurs habituellement mis au service des collectivités locales pour les accompagner dans la gestion des problématiques liées à l'eau.



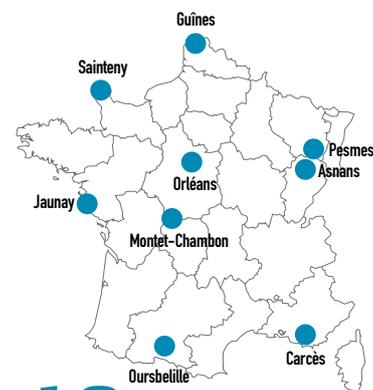
L.S. : En tant que Chambres d'agriculture nous suivons de très près l'évolution des outils d'aide à la décision. Les nouvelles technologies qu'il s'agisse d'informatique embarquée, de l'usage de drones, de GPS, de recours au satellite... nous permettent de nous engager dans une dynamique d'agriculture de précision gagnante à la fois économiquement pour l'agriculteur mais aussi pour l'environnement.



ment. Ces nouvelles technologies et les pratiques qui en découlent peuvent, bien entendu, être analysées, reproduites et adaptées sur les milieux sensibles du point de vue de la qualité de l'eau. Les Chambres d'agriculture dans leur rôle d'expertises, de conseils, de formations et de prestations auprès des agriculteurs jouent ici un rôle prépondérant. Le suivi de l'évolution de la qualité de l'eau à court et long termes par les entreprises de l'eau l'est tout autant pour nous donner des repères et nous conforter ou non dans la poursuite et l'adaptation de telles ou telles pratiques. L'intérêt de la démarche partenariale Chambres d'agriculture/entreprises de l'eau réside principalement en la complémentarité de ces deux acteurs locaux. ●

« LES NOUVELLES TECHNOLOGIES PERMETTENT DE NOUS ENGAGER DANS UNE DYNAMIQUE D'AGRICULTURE DE PRÉCISION GAGNANTE À LA FOIS ÉCONOMIQUEMENT POUR L'AGRICULTEUR MAIS AUSSI POUR L'ENVIRONNEMENT. »

Propos recueillis par
Schéhéraza Aoubid et Victor Siméon
Chambres d'agriculture France



10 sites pilotes

Suivi d'un réseau de 10 sites pilotes pour développer les démarches partenariales sur les captages prioritaires.

Une charte d'engagements comme cadre d'action

L'APCA et la FP2E ont signé, en 2014, une charte d'engagements qui présente leurs engagements communs pour une production de la ressource en eau potable performante et durable.

Les Chambres d'agriculture et les entreprises de l'eau s'engagent désormais à :

- Diffuser les bonnes pratiques et les expériences acquises sur les captages prioritaires en développant des partenariats locaux avec les acteurs des territoires
- Proposer aux collectivités locales et aux agriculteurs un éventail de solutions partenariales et agronomiques innovantes
- Renforcer la communication et la formation auprès de l'ensemble des acteurs des territoires pour qu'ils accompagnent le changement.

Pour se procurer ce document :

<http://www.chambres-agriculture.fr/thematiques/environnement/eau/>

Initiatives DES RÉGIONS

Les pages suivantes illustrent l'engagement des Chambres d'agriculture dans les régions en faveur de la protection des captages d'eau

CONSTRUIRE ENSEMBLE

Rhône-Alpes : des agriculteurs acteurs des plans d'action

Pour que les agriculteurs puissent être de réels acteurs de l'amélioration de la protection des captages, ils doivent être associés dès le début des réflexions. L'intervention d'agriculteurs référents développant des pratiques innovantes ou les groupes de réflexion agricole en petits comités sont des moteurs forts pour engager une dynamique positive. L'accompagnement technique et l'animation doivent soutenir ces initiatives : les Chambres d'agriculture y contribuent fortement. Dans cette démarche, il est nécessaire de reconnaître et de valoriser tous les efforts engagés. En effet, la majorité des agriculteurs n'ont pas attendu

ces démarches pour faire évoluer leurs pratiques et mieux intégrer la dimension environnementale. Le reconnaître, c'est leur permettre de maintenir leur dynamique d'adaptation et de progrès.

SUR LE CAPTAGE PRIORITAIRE D'AGNIN, EN ISÈRE : UN PROJET COLLECTIF D'AIRE DE LAVAGE DES PULVÉRISATEURS

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action volontaire, les agriculteurs ont notamment souhaité travailler sur un

projet collectif d'aire de lavage des pulvérisateurs, pour réduire les risques de pollutions par les phytosanitaires. Accompagné par la Chambre d'agriculture de l'Isère et le syndicat des eaux, un projet collectif a vu le jour, regroupant une vingtaine d'agriculteurs du captage et la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, qui a accepté de porter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et de financer les travaux. Elle recevra une aide de 75 % puis refacturera le solde restant aux agriculteurs, regroupés en association pour gérer le fonctionnement de l'aire.

La Chambre d'agriculture de l'Isère a accompagné les agriculteurs pour concevoir l'aire la mieux adaptée à leur besoin : animation de réunions de concertation, diagnostics individuels puis synthèse pour dimensionner l'aire et le système de traitement des effluents, plans et chiffrage du projet, appui au montage de la demande de subvention et à la création de l'association. ●

L'intervention d'agriculteurs référents développant des pratiques innovantes ou les groupes de réflexion agricole en petits comités sont des moteurs forts pour engager une dynamique positive.



Marie-Pascale Couronne
Chambre d'agriculture de la Drôme
Conseillère spécialisée grandes cultures
mpcouronne@drome.chambagri.fr

Christel Robert
Chambre d'agriculture de l'Isère
conseillère agro-environnement
christel.robert@isere.chambagri.fr

Bourgogne : un programme partagé et dynamique pour une eau de qualité

« Nous voulons construire nous-mêmes le programme d'action du bassin, et non négocier des ajustements a posteriori. Dites-nous ce que vous, collectivités locales et acteurs de l'eau, attendez comme résultats pour l'eau et nous nous chargeons de proposer des solutions pour les satisfaire. » C'est la position adoptée par les agriculteurs exploitants sur les bassins des captages de Brienon (Yonne).

CO-CONSTRUCTION ET TABLEAU DE BORD : un bon cocktail pour enclencher une boucle de progrès et mobiliser les agriculteurs dans la durée

Accompagnés par Chambre d'agriculture de l'Yonne et l'INRA, ils ont identifié les mécanismes de pertes de nitrates puis ciblé un objectif : avoir peu d'azote minéral dans les parcelles au début du lessivage. À partir d'un atelier de construction et d'évaluation de systèmes de cultures, ils ont décidé de s'engager

sur la réussite du piégeage d'azote à l'interculture. Sous la maîtrise d'ouvrage de la Mairie, la Chambre d'agriculture, appuyée par l'INRA, s'est alors engagée sur deux fronts : accompagner techniquement les agriculteurs et renseigner un tableau de bord permettant à tous les acteurs de suivre les changements de pratiques et leurs effets à travers, notamment, les observations faites aux champs ainsi que la mesure de la quantité d'azote dans les sols en novembre. Un aller-retour entre pratiques et résultats obtenus qui semble prometteur : dès septembre 2013, le taux et la qualité de couverture des sols ont fortement progressé passant de 54 à 86%. ●



Edith Foucher

Chambre d'agriculture de l'Yonne
Responsable du Département
Environnement, Territoires et Terroirs
e.foucher@yonne.chambagri.fr

Laurette Paravano

Chambre d'agriculture de l'Yonne
Conseillère Agronomie-Environnement
l.paravano@yonne.chambagri.fr

24

Provence-Alpes-Côte d'Azur : un programme agro-environnemental adapté à l'origine d'une forte mobilisation des agriculteurs

Le Lac de Sainte Suzanne est la ressource en eau du bassin toulonnais (400 000 personnes approvisionnées – environ 15 millions de m³ par an). Les résultats d'analyses des eaux de ce captage, classé Grenelle en 2009, révèlent des pollutions aux produits phytopharmaceutiques depuis les années 2000 dont les sources sont multiples : collectivités territoriales, gestionnaires d'infrastructures de transport, jardiniers amateurs et agriculteurs. Bien qu'éloignés de Toulon et travaillant sur moins de 15 % du territoire, les agriculteurs, et plus particulièrement les 560 exploitations viticoles ayant leur siège dans l'une des 17 communes du bassin versant Caramy/Issole, se sont mobilisés avec la Chambre d'agriculture du Var afin de mettre en place un programme agro-environnemental (PAE) adapté au territoire

dans le but de réduire le recours aux herbicides, famille phytopharmaceutique principalement problématique.

PRÈS DE 23 % DE LA SAU VITICOLE ENGAGÉS EN MAE

Entre 2010 et 2012, 6 mesures agro-environnementales territorialisées ont été créées pour composer ce PAE ; allant d'une réduction de 30 % du recours aux herbicides jusqu'à l'agriculture biologique interdisant l'utilisation d'herbicides chimiques. Aujourd'hui, environ 1 000 ha de vignobles exploités par 47 viticulteurs sont engagés dans ces mesures, traduisant ainsi la mobilisation de la profession en faveur de l'évolution des pratiques, avec l'appui de la Chambre d'agriculture, pour la restauration de la qualité de l'eau. ●



Thomas VAUTRIN

Chambre d'agriculture du Var
Conseiller Environnement, animateur du
Bassin Versant Caramy-Issole
thomas.vautrin@var.chambagri.fr

Languedoc-Roussillon : co-construction d'une formation sur la fertilisation en cultures maraîchères

La présence d'une zone vulnérable et de 22 captages prioritaires au titre du SDAGE ont conduit la Chambre d'agriculture du Gard à proposer une formation « CERTIFERTI Maraîchage » pour appréhender les enjeux environnementaux liés à la réglementation et accompagner le changement de pratiques d'un important groupe de maraîchers issus de la communauté Hmong dans la région nîmoise. Co-construite avec les agriculteurs de la communauté, Vivéa et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, elle permet l'appropriation de méthodes simples de pilotage de la fertilisation azotée et des irrigations. Depuis début 2014, trois groupes de 10 personnes ont suivi les deux volets de formation scindés en 4 modules (contexte réglementaire, ferti-

lisation azotée, cultures et pilotage de la fertilisation et de l'irrigation).

UN SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE RÉFLÉCHI

Le scénario pédagogique a été construit en 4 étapes : l'état des connaissances, le transfert de compétences, la vérification des apprentissages à travers des quiz et, enfin, l'appropriation des connaissances par le biais des exercices et des mises en situation. Les deux animateurs de la Chambre d'agriculture sont épaulés par différents intervenants : la DDTM30, la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, l'UNIFA, la MSA et le Syndicat de nappe de la Vistrenque. La Chambre d'agriculture formera 30 nouveaux sta-



giaires cet automne et, au delà de cette formation de base, des niveaux « confirmé » et « expert » seront aussi proposés. ●

Yves NOUET
Chambre d'agriculture du Gard
Ingénieur-conseil
yves.nouet@gard.chambagri.fr

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS

Île-de-France : animation dans les AAC : Renforcement et adaptation du conseil pour des changements de pratiques

Forte de son expérience en matière de conseil, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France est convaincue de la nécessité du conseil, comme voie d'entrée privilégiée dans les AAC (Alimentation des aires de captages) et gage de réussite pour la préservation de la qualité de l'eau. Pour soutenir les agriculteurs qui devront envisager des changements de pratiques ou de systèmes de production, le conseil doit être spécifique à l'AAC (fonction des types de risque identifiés et des problématiques locales). Dans cette même logique, l'animation dans les AAC ne pourra être efficace sans le partenariat de toutes les structures agricoles déjà présentes sur le terrain, qui connaissent le territoire, et en qui l'agriculteur a confiance. Cette animation partagée, et néanmoins coordonnée,

permettra ainsi la mise en œuvre sur le long terme d'un plan d'actions cohérent à l'échelle des exploitations et du territoire.

50 ANS DE CONSEIL PERSONNALISÉ AU TRAVERS DES CERCLES D'AGRICULTEURS

Dix cercles pour la grande culture et cinq en productions spécialisées sont répartis sur tout l'ouest de l'Ile de France, permettant ainsi la prise en compte des différents contextes pédo-climatiques.

25 conseillers de la Chambre d'agriculture, spécialisés en agronomie ou en gestion, répondent ainsi quotidiennement aux interrogations techniques des agriculteurs par de la préconisation et du conseil. ●



Camille FERRAND
Chambre d'agriculture interdépartementale
d'Ile-de-France
Chargée d'études agronomie-
environnement
ferrand@ile-de-france.chambagri.fr

Alsace : des diagnostics individuels sur 95 % de la SAU des AAC

La Chambre d'Agriculture de Région Alsace s'est positionnée pour assurer l'animation des plans d'action des 25 captages Grenelle de la région. Le choix a été fait d'établir un diagnostic individuel d'exploitation sur 95 % de la SAU des AAC.

Ces enquêtes individuelles visent à diagnostiquer les pratiques à risque. L'échange entre l'agriculteur et le conseiller permet de construire conjointement des solutions d'amélioration technique économiquement viables. Au terme du diagnostic, l'agriculteur dispose d'une synthèse des points forts et des points faibles de son système d'exploitation et d'un ensemble de préconisations de corrections détaillées à la parcelle pour diminuer l'impact de ses pratiques sur la qualité de l'eau. Ce travail de fourmi,

adapté à chaque exploitation, assure une appropriation optimale des enjeux par les exploitants agricoles. Cette mobilisation est accentuée par l'association régulière des agriculteurs aux comités de suivi locaux.

UN ACCOMPAGNEMENT PAYANT

En parallèle de ce conseil individualisé, des mesures préventives sont actionnées à travers l'aménagement du territoire et la mobilisation de mesures contractuelles. Plus de 11.200 ha ont été souscrits en MAET sur les grandes cultures et plus de 4.800 ha sur l'herbe, ce qui représente en moyenne 66 % de la SAU des AAC. Un bilan, après 5 années de contrat,



a montré que les changements de pratiques initiés sont positifs pour la qualité de l'eau et étaient durables dans le temps, notamment grâce à l'accompagnement technique associé à ces contrats. ●

Nathalie BROBECK-ALLARD

Chambre régionale d'agriculture d'Alsace
Responsable Politique de l'Eau et Actions
Captages Eau et Agriculture
n.brobeck@alsace.chambagri.fr

26

Champagne-Ardenne : prévenir les pollutions ponctuelles pour préserver la ressource en eau

Prévenir les risques de pollution ponctuelle, c'est éviter 2/3 des pollutions des eaux par les produits phytosanitaires.

En partenariat avec les agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie, la Chambre d'agriculture des Ardennes propose une étude-conseil sur les aménagements de corps de ferme aux agriculteurs des AAC afin de prévenir les risques d'écoulement/infiltration des produits phytosanitaires, carburants et huiles, du siège d'exploitation vers les milieux.

TÉMOIGNAGE DE Monsieur LAUNOIS,

Agriculteur sur l'AAC de Tannay
(Ardennes, bassin Rhin-Meuse)



Je suis concerné à hauteur de 30 % de mes surfaces en terres cultivables par l'AAC de Tannay. Par souci de réduction de l'impact de mes pratiques sur l'environnement, j'ai choisi en 2010 de contractualiser l'ensemble de mes parcelles situées sur l'AAC en MAET réduction des phytos et implantation de CLPAN. Conscient que les pressions ne se limitent pas aux parcelles cultivées, j'ai souhaité prévenir les risques de « fuites » de produits phytosanitaires sur mon

siège d'exploitation. Le conseil apporté par la Chambre d'agriculture sur mon corps de ferme m'a permis d'y voir plus clair sur les possibles aménagements d'une aire de lavage-remplissage et de monter rapidement mon projet. Etant agriculteur sur l'AAC, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a participé à hauteur de 40% de l'investissement. Aujourd'hui je bénéficie d'un espace très pratique et sécurisé pour le remplissage-lavage de mon pulvérisateur. >>

Emilie MEHEE

Chambre d'agriculture des Ardennes
Animatrice Mission Captages
Emilie.Mehee@ardennes.chambagri.fr



Picardie : AZUR, Voir plus loin

En 2012, avec différents partenaires agricoles (INRA, CETA, coopératives...), la Chambre d'agriculture de l'Aisne a discuté et construit avec les agriculteurs les actions retenues par la DDT dans le cadre des plans d'action Grenelle : la mesure AZUR proposée par l'AGPB a trouvé son

point d'ancrage. L'objectif est d'utiliser tous les leviers possibles pour limiter l'azote présent dans le sol à l'entrée de l'hiver et donc susceptible de rejoindre la nappe : calcul d'une dose bilan, mesure de l'azote absorbé pendant l'hiver, décalage du premier apport d'azote sur

blé après le 1^{er} mars et limitation à 50 unités, utilisation d'outils de pilotage en cours de végétation, maîtrise des apports organiques par analyses, cultures intermédiaires. Pour mesurer l'impact, une parcelle de référence par exploitation engagée fait l'objet de mesures de reliquats azotés en entrée hiver, avant le drainage et en sortie hiver pour estimer les quantités d'azote « perdues ».

L'agriculteur engage une parcelle pour 3 ans sans financement spécifique, seules les deux mesures de reliquats azotés sont prises en charge.

DES AGRICULTEURS FORTEMENT ENGAGÉS

La mesure, mise en œuvre avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie, concerne aujourd'hui 164 agriculteurs sur 6 AAC dans l'Aisne. Dans l'Oise, une mesure similaire baptisée « contrat azote » a été proposée sur une AAC. Après AZUR, la mesure SAPHYR proposera la gestion des produits phytosanitaires sur les BAC ! ●

Céline GUIARD – VAN LAETHEM

Chambre d'agriculture de l'Aisne
Chef de service agronomie et environnement
celine.vanlaethem@ma02.org



INNOVER

27

Franche-Comté : essais de semis d'intercultures sous couvert de maïs

L'implantation d'une interculture permet de réduire les risques de lessivage de l'azote. Il est cependant difficile d'en planter après un maïs suivi d'une culture de printemps (betterave fourragère). Pour pallier cette difficulté, le semis de l'interculture sous couvert du maïs est une piste de travail que les agriculteurs du captage du SIE du Bel Air de Villers-Farlay (Jura) ont souhaité travailler en collaboration avec la Chambre d'agriculture du Jura. Des essais ont donc été mis en place en 2012, 2013 et 2014.

DES RÉSULTATS PROBANTS

Les objectifs de ces essais sont d'étudier et comparer le comportement (développement, quantité d'éléments absorbés) de 3-4 types de couverts différents semés dans le maïs et leurs impacts éventuels

sur la culture du maïs (rendement) et la culture suivante (rendement, taux de MS). Deux types d'implantation ont été expérimentés : une implantation précoce (au stade 6 feuilles du maïs) et une implantation tardive (septembre) qui nécessite d'adapter des pendillards sur un enjambeur pour réaliser le semis. Après les deux premières années d'essais, on constate un meilleur développement du couvert ray gras-vesce en implantation précoce. Cette pratique de semis sous couvert a intrigué les agriculteurs invités lors de la visite annuelle de la parcelle d'essai en 2012 (photo ci-dessous) au cours de laquelle l'expérimentation et les premiers résultats ont été présentés. Un éleveur présent sur un captage voisin souhaite mettre en œuvre la pratique afin d'avoir une couverture du sol derrière son maïs et une production de fourrage (via le

ray gras implanté sous couvert) en début de printemps. ●



Alban MIALON

Chambre d'agriculture du Jura
Conseiller-animateur développement local
alban.mialon@jura.chambagri.fr

Midi-Pyrénées : un partenariat pour mieux répondre aux enjeux : l'exemple du captage d'Oursbelille

Le captage d'Oursbelille alimente 11 000 personnes sur 26 communes du nord de Tarbes (Hautes-Pyrénées). Son enjeu eau potable, ainsi que des teneurs en nitrates frôlant ou dépassant parfois la norme des 50 mg/L, ont amené le préfet du département à le classer parmi les captages Grenelle en 2009.

L'atteinte des objectifs. L'agence de l'eau Adour Garonne finance 50 % des actions, le reste étant pris en charge par le SIAEP Tarbes Nord. Les comités techniques se réunissent 4 fois par an. Un point régulier est ainsi réalisé sur l'avancement des actions du PAT et l'atteinte des objectifs fixés.

En conséquence, le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Tarbes Nord, présidé par Jean-Luc Lavigne, a eu l'obligation de mettre en place un plan d'action sur une surface de 395 ha. Compte-tenu de la dynamique déjà engagée sur ce territoire, le préfet a souhaité favoriser la mise en place d'actions volontaires, sur cette zone essentiellement tournée vers la monoculture de maïs irriguée.



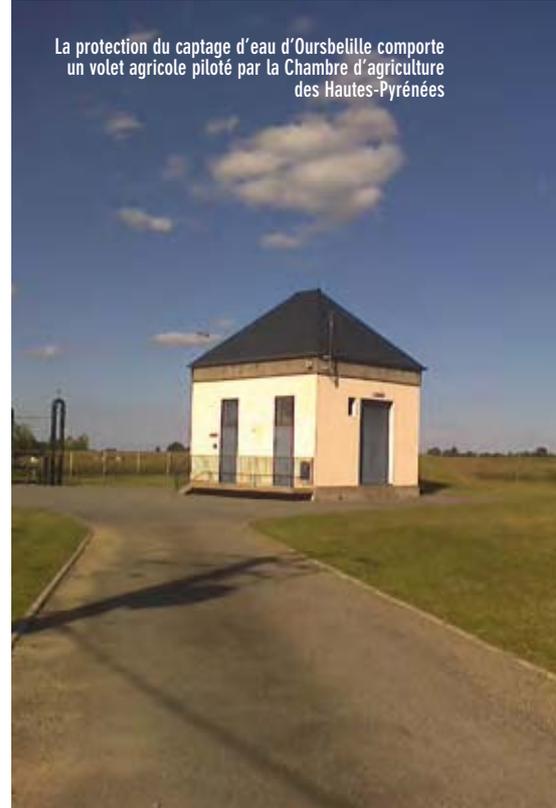
TÉMOIGNAGE DE Jean-Luc LAVIGNE,

Président du SIAEP Tarbes Nord

« L'eau, c'est la vie... Tout le monde le sait, mais certains s'engagent à veiller sur cette ressource précieuse et à se prémunir contre tout risque de pollution accidentelle ou diffuse. C'est dans cet esprit que des actions ont été mises en place avec les exploitants agricoles. Je ne peux qu'être satisfait de l'accueil réservé aux contraintes imposées à la profession.

Le SIAEP a décidé, après mise en concurrence, de retenir le consortium Veolia eau - Chambre d'agriculture - SEMADOUR pour leurs compétences reconnues afin d'assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage. La mise en place d'un comité de pilotage a pu créer une dynamique de groupe avec les acteurs du territoire. Ce dialogue initié entre nous sera, je l'espère, un acquis pour nos générations futures. Continuons nos actions pour la reconquête de la qualité de l'eau. »

La protection du captage d'eau d'Oursbelille comporte un volet agricole piloté par la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées



28

A la suite d'un appel d'offre du SIAEP, le « Plan d'Action Territorial de lutte contre les pollutions diffuses » a été confié au consortium VEOLIA Eau - Chambre d'agriculture du 65 - SEMADOUR, à la fin de l'année 2012. Ce programme comporte un volet agricole animé par la Chambre d'agriculture ainsi que des actions à destination des collectivités et des particuliers confiées à la SEMADOUR. VEOLIA Eau, délégataire de service sur ce puits, s'occupe de l'animation territoriale. La pluralité des acteurs permet ainsi de couvrir l'ensemble du champ de compétences nécessaire à

Christelle DROGUET

Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
Conseillère Environnement Chargée de
projets PAT
c.droguet@hautes-pyrenees.chambagri.fr

Pour être au courant des dernières actualités concernant l'eau et les Chambres d'agriculture, consultez la page dédiée de notre portail internet :

www.chambres-agriculture.fr/thematiques/environnement/eau/



À VOIR Le Paradis

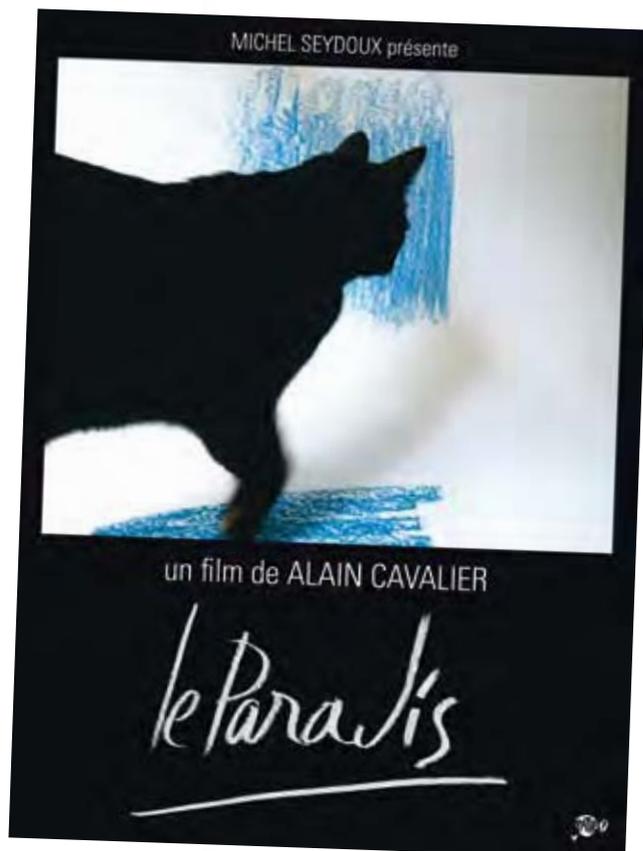
SORTIE LE 8 OCTOBRE 2014

Ce film à la recherche de l'innocence perdue et de ce qui nous fait nous émerveiller de tout, comme le regard neuf d'un enfant sur le monde, commence symboliquement par l'image d'un arbre et d'un champ de blé. Voici ce qu'en dit lui-même son réalisateur Alain Cavalier.

Depuis l'enfance, j'ai eu la chance de traverser deux mini dépressions de bonheur et j'attends, tout à fait serein, la troisième. Ça me suffit pour croire en une certaine beauté de la vie et avoir le plaisir de tenter de la filmer sous toutes ses formes : arbres, animaux, dieux, humains... et cela à l'heure où l'amour est vif. L'innocence, le cinéaste en a perdu une partie. C'est si délicat à repérer autour de soi, si difficile à ne pas perdre au tournage. Ma reconnaissance va à ceux que vous regarderez à l'écran.

Pour tenir tête au temps, j'ai une parade qui est de fouiller dans mon stock d'émotions et d'images anciennes. Non pour retrouver ce qui ne reviendra pas mais pour deviner dans l'hiver les signes du printemps. Cela permet de recommencer encore une journée d'un pas aisé.

Réalisé par Alain CAVALIER



29

À LIRE

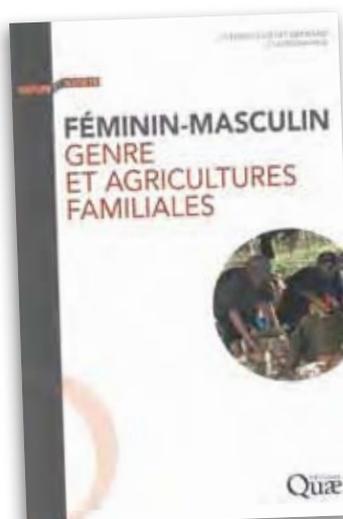


LE PRIX DES TERRES

Cette étude de référence porte sur les marchés des terres et prés, vignes, forêts, maisons à la campagne et de l'urbanisation en France. À l'occasion de la présentation des marchés fonciers ruraux de 2013 et au moment de l'année internationale de l'exploitation familiale, la FNSAfer s'interroge : en

effet, l'accès à l'exploitation agricole se fait de plus en plus par achat de parts sociales. De nouveaux investisseurs, étrangers à l'agriculture, apparaissent sur ce marché en développement. Outre que les Safer, non informées de ce type de transactions, ne peuvent pas assurer leur mission de transparence et de régulation, le modèle d'exploitation où l'agriculteur décide et connaît le contenu de son travail cède du terrain.

> FNSAFER, mai 2014, 134 p.



FÉMININ-MASCULIN : GENRE ET AGRICULTURES FAMILIALES

Les Nations unies reconnaissent que l'égalité entre les femmes et les hommes, dans l'accès et le contrôle des ressources de production aurait un impact favorable sur la productivité agricole, la sécurité alimentaire et la pauvreté et permettrait de répondre aux besoins nutri-

tionnels de plus de 150 millions de personnes. Les nouvelles attentes de consommation de biens alimentaires sains interrogent aussi la place des hommes et des femmes et la dynamique de leurs rapports.

Coordonné par GUETAT BERNARD H.

> Quae, mai 2014, 248 p.

À LIRE



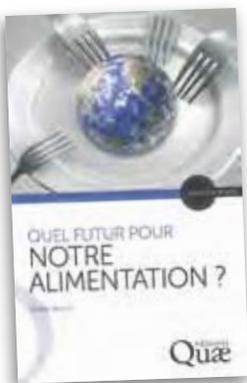
L'INTELLIGENCE EST DANS LE PRÉ

Penser la ruralité du XXI^e siècle

Le «groupe Saint-Germain» que préside Edgar Pisani est un think thank européen multidisciplinaire et figure parmi les meilleurs connaisseurs de l'agriculture et de la ruralité en France et dans le monde. Cet ouvrage permet de faire découvrir au public les travaux de ce cercle de réflexion original.

GUILLOUX J.M./DENOUX P.

> Editions François Bourin, mars 2014, 248 p.



QUEL FUTUR POUR NOTRE ALIMENTATION ?

Dans un monde qui change profondément, le grand défi du XXI^e siècle est de garantir aux hommes de l'eau et de la nourriture en quantité suffisante et de bonne qualité. Scientifiques, agriculteurs et industriels doivent gagner le pari de l'innovation pour répondre à cet enjeu. Comment seront produits, transformés et commercialisés

nos aliments au cours des prochaines décennies ? Au cours de ce voyage dans le futur, nous découvrons des agricultures «durablement productives», la place que pourraient occuper les organismes génétiquement modifiés, l'urgence à réduire les pertes de denrées alimentaires, le recours à des microorganismes et des algues, voire des insectes, la qualité sanitaire de notre alimentation qui ira en s'améliorant.

FEILLET P.



NATURE À VENDRE : LES LIMITES DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Si l'on sait depuis longtemps que le bien-être humain dépend en partie de la nature, cette dépendance est aujourd'hui mise en exergue à travers la notion de services écosystémiques, définis comme étant les bénéfices que les êtres humains tirent du fonctionnement des écosystèmes. Cet ouvrage met en évidence les limites de cette approche pour penser notre rapport à la nature et notre responsabilité vis-à-vis de sa protection. Après un aperçu historique de la conception des relations entre le bien-être humain et le fonctionnement des écosystèmes, l'auteur décrit l'émergence des «services écosystémiques» comme nouvelle norme dans le monde de la conservation. Elle

montre comment cette approche a renforcé et multiplié les tentatives d'évaluation monétaire de la biodiversité et la façon dont ces deux mouvements, d'instrumentalisation de la nature puis de quantification des bénéfices qu'on en tire, participent d'une dynamique de marchandisation de la biodiversité.

montre comment cette approche a renforcé et multiplié les tentatives d'évaluation monétaire de la biodiversité et la façon dont ces deux mouvements, d'instrumentalisation de la nature puis de quantification des bénéfices qu'on en tire, participent d'une dynamique de marchandisation de la biodiversité.

MARIS V.

> Quae, 2014, 94 p., 9.50 euros



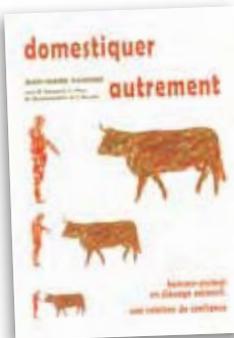
INGÉNIERIE ÉCOLOGIQUE : ACTION PAR ET-OU POUR LE VIVANT ?

Thématique en plein essor, l'ingénierie écologique suscite un intérêt croissant pour la gestion des milieux terrestres et aquatiques. Des scientifiques d'Irstea, rejoints par dix chercheurs et praticiens d'autres instituts, se sont interrogés sur une définition de l'ingénierie

écologique envisagée comme un domaine de conception et d'action où la mobilisation du vivant est essentielle, pour répondre à des objectifs de restauration, de conservation ou de gestion de milieux, naturels ou anthropisés.

REY F./GOSSELIN F./DORE A.

> Quae, 2014, 165 p., 25 euros - APCA.127307



DOMESTIQUER AUTREMENT : HOMME-ANIMAL EN ÉLEVAGE EXTENSIF, UNE RELATION DE CONFIANCE

Dans la relation entre l'être humain et l'animal domestique, l'exigence du bien-être (animal et humain) est une revendication sociétale importante. L'intensification de l'élevage

dictée par les impératifs économiques, l'efficacité technique... et son extensification poussée par la réoccupation des espaces ruraux désertés, la recherche d'une alimentation et d'une vie plus saines... constituent deux vecteurs en sens contraire de l'évolution actuelle de l'élevage. Elles ont pourtant la même conséquence : le déclin de la relation homme-animal. Militer pour l'amélioration du bien-être animal et humain, c'est choisir cette voie intermédiaire entre l'intensification inhumaine qui abêtit les animaux (et les hommes) et l'extensification sans hommes où les animaux redeviennent sauvages/c'est réinventer l'élevage : élever des animaux au sens de les « porter plus haut ». C'est le choix d'un type de domestication qui implique entre autres de repenser les relations de travail entre l'homme et l'animal, en particulier en termes d'organisation. Dans ce grand espace d'investigation, il faut aller chercher les savoirs des éleveurs et des bergers, parfois enfouis dans les couches de la longue histoire de la domestication (11 000 ans), mais aussi sous celles de la modernité et de la rationalisation des tâches dans les exploitations agricoles.

DAVOINE J.M.

> La Cardère, avril 2014, 116 p., 20 euros - APCA.127308

VIANDE OVINE

FAIRE FACE AU DÉCLIN DE LA CONSOMMATION

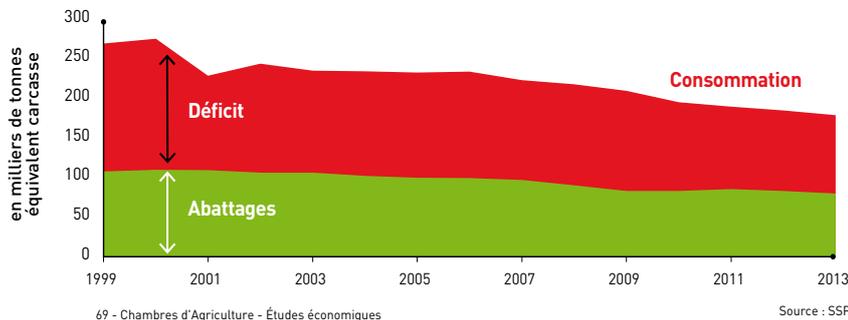
La consommation de viande ovine est orientée à la baisse. Pour faire face à cette situation, la filière a mis en place une initiative pour relancer la consommation auprès des jeunes à travers le dispositif Agneau Presto.

Globalement, la consommation de viande ovine diminue depuis vingt ans. Entre le début des années 1980 et 1992, celle-ci avait augmenté sous l'effet de la hausse des disponibilités liées notamment aux exportations de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni. Puis, elle avait amorcé une légère tendance à la baisse. Mais c'est surtout après 2001, dans un contexte d'épidémie de fièvre aphteuse, que les importations en provenance des pays touchés ont chuté, en particulier celles du Royaume-Uni.

La consommation de viande ovine n'est alors plus revenue à son niveau d'avant crise. Elle est, depuis 2002, tendanciellement orientée à la baisse (- 35 % entre 2000 et 2013).

La baisse de la consommation de viande ovine s'inscrit dans un contexte de diminution de la consommation de viande rouge en général. La part de la viande ovine dans la consommation totale de viande est aujourd'hui d'environ 4 %. Cette proportion avait augmenté entre les années 1970 et 2000 pour atteindre 5,5 % des volumes de viande mais s'est réduit depuis.

Abattages et consommation de viande ovine en France



69 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

AUJOURD'HUI UN FRANÇAIS CONSOMME EN MOYENNE 3,4 KG DE VIANDE OVINE PAR AN.

LA FRANCE PARMIS LES PRINCIPAUX PAYS EUROPÉENS CONSOMMATEURS



La consommation de viande ovine dans l'UE est très concentrée sur les pays méditerranéens et les îles britanniques : la Grèce arrive en tête avec 10 kg/hab./an, suivie de Chypre (7,5 Kg/ha./an), du Royaume-Uni (4,8 Kg/ha./an) et de l'Irlande (3,5 Kg/ha./an). Avec 3,4 Kg/ha./an, la France est à la 5^{ème} place. À l'inverse, certains pays ne consomment pas ou quasiment pas d'agneau (Pays Baltes, Pologne, ...). Au cours des dix dernières années, la consommation individuelle de viande ovine a également diminué dans l'UE, en particulier pour les principaux pays consommateurs (données 2010, source FranceAgriMer d'après Eurostat et comité d'experts consultatifs à la Commission européenne). Au niveau mondial, la consommation de viande ovine progresse, notamment en Asie. Cependant, la consommation asiatique de viande ovine et caprine reste encore très limitée (moins de 2 Kg/hab./an en 2011, source FAO).

●●● LES IMPORTATIONS REPRÉSENTENT PLUS DE LA MOITIÉ DE NOTRE APPROVISIONNEMENT

Le taux de couverture de la France en viande ovine est de 45 %, ce qui signifie que plus de la moitié de la consommation est importée. L'approvisionnement du marché français a été réalisé de façon croissante par les importations. Celles-ci sont plus importantes dans le Nord de la France alors que la moitié Sud privilégie l'approvisionnement local. La production est d'ailleurs en majorité située dans le Sud. La consommation est également plus élevée dans le Sud-Est, le Sud-Ouest et la région parisienne que dans les autres zones. Cette répartition est historiquement liée à la production locale mais le profil des consommateurs a aussi une influence.

Aujourd'hui les importations sont également orientées à la baisse. Cette diminution des disponibilités pénalise la consommation.

32

UN PIC DE LA CONSOMMATION POUR PÂQUES

La consommation d'agneau est occasionnelle. La période pascale correspond à un pic de consommation en France. La saisonnalité est très marquée avec des achats deux fois plus importants à cette période. La viande ovine garde ainsi une valeur « festive » et traditionnelle.

D'après FranceAgriMer, la restauration hors foyer (cantines, restaurants, ...), représenterait moins de 20 % de la consommation de viande ovine. En 2008, une enquête du CREDOC¹ auprès de la restauration hors foyer avait montré que 40 % des achats de la RHF étaient destinés à la restauration collective et 60 % à la restauration commerciales). Contrairement aux ménages qui achètent surtout de la viande fraîche, la Restauration

¹ Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie



© Christophe Fouquin - Fotolia.com

Hors Foyer (RHF) s'approvisionne surtout en viande congelée importée, moins onéreuse.

UN PROFIL DE CONSOMMATEURS PLUTÔT ÂGÉ

Environ 55 % des français ont acheté de la viande ovine en 2013. Mais ce type de viande est majoritairement consommé par les personnes de plus de 50 ans (75 % des volumes achetés selon les enquêtes réalisées par KantarWorld Panel) et par des ménages se situant dans les tranches de revenus supérieurs. Le vieillissement des acheteurs de viande d'agneau et la réduction de leur fréquence d'achat expliquent en partie la baisse de la consommation en France.

Comme pour les autres types de viande, celle de mouton est principalement achetée en grandes surfaces. Cependant, les boucheries détiennent encore une part importante (21 % en 2011). Pour la viande ovine, le circuit traditionnel est plus important que pour les autres viandes. La part du hard discount est en

AVEC 21 % DES ACHATS, LES BOUCHERIES DÉTIENNENT ENCORE UNE PART IMPORTANTE DE LA COMMERCIALISATION D'AGNEAU.

revanche très faible (3 %). Cette répartition est aussi liée au profil des acheteurs, relativement plus âgés.

Le gigot représente à lui seul près de 30 % des achats des ménages et les côtes 20 %. La prépondérance du gigot et des côtes pose le problème de la valorisation de l'ensemble de la carcasse. Le déséquilibre de la demande pour les morceaux les plus plébiscités contribue également au renchérissement de ces pièces.

La viande d'agneau est généralement considérée comme chère (prix moyen payé = 14€/kg en moyenne sur les 6 premiers mois 2014). Son prix a particulièrement augmenté après 2001 et la crise de la fièvre aphteuse. Le prix explique



	VIANDE OVINE	
	Taux de pénétration en % ⁽¹⁾	Volume acheté en % ⁽²⁾
Total France	56	100
Par classes d'âge		
Moins de 35 ans	31	6
De 35 à 49 ans	49	20
De 50 à 64 ans	68	34
65 ans et plus	74	40
Par classes de revenu		
Aisée	61	18
Moyenne supérieure	58	34
Moyenne inférieure	55	35
Modeste	51	14
Par circuits de distribution		
Hypers + Supers	46	65
Hard discounters	4	3
Autres circuits (dont bouchers)	20	30
Par régions		
Nord	57	9
Est	52	6
Région parisienne	59	22
Ouest	51	15
Centre-Ouest	49	6
Centre-Est	54	12
Sud-Est	68	20
Sud-Ouest	59	11

Source Interbev d'après France AgriMer - Panel Kantar Worldpanel (2012)

¹ Le taux de pénétration est la part de la population étudiée qui a acheté la viande considérée

² Le volume acheté est la part que représente la population étudiée sur le total des achats des ménages



L'agneau toujours au goût du jour

« Les filières ovines française, britannique et irlandaise ont décidé d'unir leurs efforts pour cibler prioritairement les moins de 50 ans. La campagne de communication "Agneau Presto", lancée en 2008, veut démontrer au grand public la praticité, la modernité et la créativité de la viande d'agneau. »

www.agneaupresto.com



donc aussi en partie la consommation occasionnelle de la viande ovine.

L'évolution des comportements alimentaires des Français est l'une des principales causes de la diminution de la consommation de viande ovine. Même si la viande d'agneau est appréciée de 70 % des français, elle est aussi, selon l'enquête IPSOS / AGNEAU PRESTO, souvent jugée longue à préparer et ancree autour de recettes traditionnelles.

La faible consommation des ménages de moins de 35 ans est une menace pour la filière ovine car une génération conserve, en général, ses habitudes de consommation. C'est pourquoi, la filière a mis en place le dispositif « Agneau Presto » pour promouvoir une nouvelle façon de consommer et de cuisiner l'agneau, plus contemporaine et plus quotidienne.

Les professionnels de la filière tentent de développer les ventes de produits pratiques et rapide à cuisiner avec Agneau Presto mais en 2013, le niveau

moyen d'achat a encore diminué, en particulier pour Pâques (pic de consommation). Comme le prix reste stable, le budget consacré à cette viande diminue. Sur le premier semestre 2014, les achats de viande ovine des ménages français reculent à nouveau. Les volumes achetés baissent de 4,4 % entre le premier semestre 2014 et la même période en 2013. En revanche, les prix augmentent de 4,6 % dans le même laps de temps. Dans cette tendance à la baisse de la consommation de viande ovine, rappelons que les achats de viande de boucherie et de volaille diminuent globalement aussi. ●

Viviane Pons-Thévenot

APCA

Direction Economie des Agricultures et des Territoires

Pour en savoir plus :

C. Guillot, J-N. Depeyrot, Synthèse FranceAgriMer,

« La consommation de viande ovine, une consommation à enrayer ». Juin 2012

La viande d'agneau : état des lieux enquête IPSOS - stratégie de relance,

Agneau Presto, janvier 2009



PACTE DE SOLIDARITÉ ET DE RESPONSABILITÉ LES PRINCIPALES MESURES POUVANT INTÉRESSER LES EXPLOITANTS AGRICOLES

La loi de finances rectificative pour 2014 (LFR 2014) et la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2014 (LFRSS 2014) ont été signées le 8 août 2014 (Journal officiel du 9/8). Ces textes mettent en œuvre le Pacte de solidarité et de responsabilité pour la croissance et pour l'emploi dont le but est de relancer l'économie française.

Le budget de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt est réduit de 34 millions d'euros pour maîtriser la dépense, réduire le déficit public et financer les priorités du Gouvernement. Ce dernier souhaite des baisses ciblées de prélèvements obligatoires, afin de soutenir l'emploi, l'investissement, l'innovation, la compétitivité des entreprises et rendre les prélèvements obligatoires davantage progressifs pour les ménages. Les entreprises devront, en contrepartie de ces mesures, utiliser ces nouvelles ressources pour le recrutement, la formation des salariés et l'investissement productif. Le Gouvernement veut s'assurer de ce retour par un dispositif de suivi du Pacte de solidarité : dans chaque branche, les partenaires sociaux seront chargés de s'assurer de la bonne affectation des marges de manœuvre ainsi dégagées.

Ces nouvelles mesures s'ajoutent à la création du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi).

DES MESURES EN ŒUVRE DÈS 2014-2015

Dès 2014-2015, une réduction de la pression fiscale et sociale est accordée sur les ménages les plus modestes et sur les entreprises :

> Baisse des cotisations familiales des travailleurs indépendants, artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs, dès le 1^{er} janvier 2015, lorsque leurs revenus sont inférieurs à un seuil qui sera fixé par décret (de l'ordre de 53 000 € par an). Ainsi, les entrepreneurs pourraient bénéficier d'une exonération de 3,1 % maximum

du revenu d'assiette de la cotisation d'allocations familiales. La mesure vise à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs indépendants et à améliorer la progressivité des cotisations des travailleurs indépendants percevant des revenus modestes et moyens. 460 000 travailleurs indépendants agricoles seraient concernés, soit plus de 95 % des non-salariés agricoles.

> Modulation en fonction du niveau des salaires, des cotisations d'allocations familiales patronales y compris pour les salariés relevant du régime agricole, au titre des salaires dus à compter du 1^{er} janvier 2015, soit une baisse de 5,25 à 3,45 % pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 1,6 SMIC. Puis, dès le 1^{er} janvier 2016, la baisse des cotisations familiales serait étendue. 90 % des salariés seraient concernés. L'idée est de renforcer la compétitivité des entreprises et d'agir sur les bas salaires pour lesquels la réduction du coût du travail a un effet direct sur la demande de travail.



LA BAISSÉ DÉGRESSIVE DES COTISATIONS SALARIALES NON RETENUE

La mesure visant à baisser dégressivement les cotisations salariales, sur les salaires compris entre 1 et 1,3 SMIC a été censurée par le Conseil Constitutionnel. Le montant de cette exonération était estimé à 520 € par an pour un salarié à temps plein rémunéré au SMIC et à 173 € pour un salarié payé 1,2 SMIC. Cette mesure visait à améliorer le pouvoir d'achat des salariés modestes. Le gouvernement a annoncé vouloir proposer des mesures de remplacement lors de prochaines lois, de même ampleur.



© Edler von Rabenstein - Fotolia.com

95% DES NON SALARIÉS AGRICOLES BÉNÉFICIERAIENT D'UNE BAISSÉ DES COTISATIONS FAMILIALES.

- > Abattement à la base puis suppression de la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) : la C3S est une taxe assise sur le chiffre d'affaires des entreprises sans tenir compte de leurs bénéfices et elle n'est pas déductible contrairement à la TVA. Mais cette taxe ne concernait que les entreprises dont le chiffre d'affaires est d'au moins 760 000 € hors taxe.
- > Prorogation jusqu'au 30/12/2016 de la contribution exceptionnelle de 10,7 % sur l'IS, due par les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros et qui concernera donc plus particulièrement le secteur de l'agro-alimentaire.
- > Baisse d'impôt ciblées pour les foyers fiscaux percevant un revenu inférieur à 14 145 € pour une personne seule, le double pour un couple, montant majoré de 3 536 € par demi-part supplémentaire. La réduction maximale d'impôt est de 350 € pour une personne seule, 700 € pour un couple, mais elle est dégressive : le montant sera moindre au-delà du seuil de 13 795 € pour une personne seule, le double pour un couple. Elle est sans incidence sur la prime pour l'emploi du foyer fiscal. Cette mesure a pour but de soutenir la consommation.
- > Pour les retraités de l'agriculture, on notera le maintien de l'exonération

de la taxe d'habitation et de la contribution à l'audiovisuel public pour les personnes de conditions modestes âgées de plus de 60 ans ou veuves, et qui avaient bénéficié pour 2013 de ces exonérations. Par contre, il est prévu un gel du montant des retraites, sauf celles inférieures ou égales à 1 200 € au 30/09/2014.

D'autres mesures du pacte de solidarité et de responsabilité seront prises pour 2017 et au-delà, notamment concernant la

baisse du coût du travail jusqu'à 3,5 SMIC, la suppression progressive puis totale de la C3S pour les moyennes et grandes entreprises et la baisse du taux normal de l'impôt sur les sociétés (IS) dès 2017, progressivement pour atteindre 28 % en 2020 (dans la moyenne européenne), au lieu de 33,33 % actuellement. Les conditions pour bénéficier du taux de 15 % d'IS dans la limite de 38 120 € de bénéfice ne semblent pas devoir évoluer. Le projet de loi de finances pour 2015 devrait aussi prévoir une baisse des impôts en faveur des classes moyennes. ●

UN SUBSTITUT À L'ÉCOTAXE

À noter, le remplacement de l'écotaxe à compter du 1^{er} janvier 2015 par un péage de transit poids lourds qui concernera les poids lourds de plus 3,5 tonnes circulant sur le réseau routier national et certaines routes départementales.

Blandine SAGET
Chambres d'agriculture France
Pôle Entreprise et Territoires

UNE BAISSÉ D'IMPÔT CIBLÉE EST ACCORDÉE POUR LES FOYERS FISCAUX PERCEVANT UN REVENU INFÉRIEUR À 14 145 € POUR UNE PERSONNE SEULE, LE DOUBLE POUR UN COUPLE.



© goodluz - Fotolia.com

NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

en direct des Chambres...

La Bourgogne

UNE TERRE D'EXCELLENCE

L'Agriculture est un secteur économique majeur de la Bourgogne. Zone intermédiaire s'il en est, partagée entre le Bassin parisien, la région Centre, le Nivernais, le Massif central, le massif jurassien et franc-comtois, la région travaille son identité pourtant riche et de renommée internationale. Et cela bien au delà de ses vins, de ses fromages, de ses viandes et de ses productions végétales, la Bourgogne est une terre d'excellences.

20 300 exploitations agricoles, dont **15 100** « moyennes et grandes »*, soit **4,8 %** des exploitations françaises, dont **760** exploitations en agriculture biologique

35 880 actifs permanents**, soit **4,4 %** des actifs agricoles permanents en France, dont **8.670** salariés permanents, ce qui représente **4,5 %** de la population active régionale (contre **2,5 %** en France).

10 700 salariés dans les industries agroalimentaires

1 858 164 hectares de superficie agricole utilisée (SAU), soit **6,4 %** de la SAU française

La SAU représente **58 %** de la superficie de la Bourgogne avec **1.013.900** hectares de terres arables réparties comme suit :

- > **588 000** hectares de céréales
- > **216 000** hectares d'oléagineux
- > **800 000** hectares de surfaces toujours en herbe
- > **31 000** hectares de vignes dont **41 000** hectares sont exploités en agriculture biologique
- > **995 000** hectares de surfaces boisées, dont **820 000** hectares de feuillus, soit **8 %** de la superficie française

Part des exploitations régionales dans les différentes orientations :

- > grandes cultures : **26 %**
- > viticulture : **21 %**
- > bovins viande : **27 %**
- > polyculture élevage : **12 %**
- > autres orientations : **13 %**

Les volumes des principales productions régionales :

- > **2 millions de tonnes de blé**, soit **6 %** de la production française
- > **1,1 million de tonnes d'orge**, soit **15 %** de la production française
- > **550 000 tonnes de colza**, soit **12 %** de la production française
- > **1,5 million d'hectolitres de vins d'appellation**, soit **7 %** de la production française
- > **76 000 tonnes de viande bovine** (animaux finis dans la région)
- > **245 000 animaux maigres** sortis des élevages et destinés à l'engraissement.

La valeur de la production agricole régionale :

- > Valeur totale de la production : **3,1 milliards d'euros**, soit **4,7 %** de la valeur de la production française
- > Valeur ajoutée brute : **1,3 milliards d'euros**, soit **4,9 %** de la valeur ajoutée brute française

* Les exploitations « moyennes et grandes » dégagent une production brute standard supérieure ou égale à 25.000 €.

** Les actifs permanents occupent un poste toute l'année quelle que soit la durée de travail

UN ENGAGEMENT DE TOUS LES JOURS POUR LE PRÉSENT ET LE FUTUR DE L'AGRICULTURE

L'agriculture bourguignonne est diverse et variée, reflet de la diversité de nos territoires et de la richesse des femmes et des hommes qui entreprennent, guidés par leurs motivations et leur détermination.

Dans un contexte changeant, aux évolutions très rapides et souvent imprévisibles, la capacité de réaction et d'adaptation des agriculteurs, est primordiale pour pérenniser l'activité des exploitations. Les Chambres d'agriculture de Bourgogne sont à l'écoute des agriculteurs et mobilisent les compétences nécessaires au développement de la performance des entreprises, sur l'ensemble du territoire.





© Dmitry Vereshchagin - Fotolia.com
La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne travaille à la construction d'une offre de formation pour enrichir le capital humain régional et se mettre en position de force pour relever les défis à venir.

LA FORMATION, L'INNOVATION ET LA MODERNISATION CONSTITUENT LES MATÉRIEAUX INDISPENSABLES À LA CONSTRUCTION DE NOTRE FUTUR...

La formation - qu'elle soit initiale ou continue - représente, une valeur sûre, non seulement pour développer les compétences professionnelles, mais aussi pour contribuer à l'épanouissement personnel. Se former, c'est se mettre en position de réussite pour prendre en main son destin et gagner en autonomie. En lien avec les quatre Chambres départementales mais aussi avec les autres Chambres consulaires de la région, la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne travaille à la construction d'une offre de formation pour enrichir le capital humain régional et se mettre en position de force pour relever les défis à venir.

L'innovation permet à l'ensemble de notre secteur d'activité de gagner en compétitivité, d'améliorer les conditions de travail et, plus généralement, de vie dans nos entreprises, de développer un avantage concurrentiel sur nos marchés traditionnels et émergents. Innover, c'est développer sa curiosité, sa réactivité, c'est progresser. Au quotidien, les agriculteurs imaginent et testent dans leurs exploitations des pistes pour améliorer la



© CRA Bourgogne
À travers leur proximité et l'écoute qu'elles portent aux agriculteurs, les Chambres d'agriculture de Bourgogne ont vocation à détecter et valoriser les innovations pour faciliter leur transfert. Opération Innov'Actions du printemps dernier.

conduite des systèmes de production. Les Chambres d'agriculture de Bourgogne, à travers leur proximité et l'écoute qu'elles portent aux agriculteurs, ont vocation à détecter et valoriser les innovations pour faciliter leur transfert. C'est dans ce sens que la région s'est investie dans « Innov'Action » au printemps dernier. La modernisation de nos outils de production est un facteur clé pour maintenir l'emploi sur nos territoires, notamment ruraux, pour développer l'attractivité de nos entreprises et de nos territoires et améliorer nos conditions de travail. Les Chambres d'agriculture de Bourgogne s'investissent dans ce domaine en accompagnant les agriculteurs dans leur projet. L'investissement productif dans les exploitations doit conduire à sécuriser les volumes de production, à maîtriser les charges et conforter les résultats économiques. ●

UNE STRATÉGIE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE ...

Les élus de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne ont décidé l'élaboration d'un projet stratégique visant à optimiser l'efficacité de notre organisation et son efficacité dans l'accomplissement de ses missions.

Optimiser : les compétences détenues au sein de notre réseau régional doivent être mieux valorisées pour développer, seul ou en partenariat, un service de proximité de grande qualité et reconnu comme tel.

Former : préparer les femmes et les hommes à réussir leurs engagements dans les responsabilités, en lien avec les autres secteurs d'activité économique.

Organiser : améliorer notre fonctionnement interne au service de notre réactivité en veillant à la complémentarité des compétences et à l'efficacité de nos interventions.

Communiquer : valoriser davantage nos compétences et améliorer la visibilité de nos interventions.

La Nièvre

TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS UNE APPROCHE NOUVELLE

Face au défi que constitue le renouvellement des générations en Agriculture, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a choisi de travailler la question de la transmission des exploitations avec les Communautés de Communes. Pour une approche et une dynamique nouvelles et innovantes. Au sein de nos territoires, les communautés de communes sont entrées dans le paysage des collectivités territoriales pour relever des défis essentiels au maintien de la population, ce qui exige une offre de services suffisante et bien sûr le maintien, l'ancrage et le développement des emplois. Tout naturellement, plusieurs « Com'com » ont souhaité investir le champ de l'agriculture. Rapidement, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a répondu à leur demande, parfois ancienne à l'exemple de l'initiative de la Communauté de Communes de la région de Luzay engagée dans cette démarche depuis maintenant déjà 5 ans. La mobilisation des acteurs locaux, des élus aux côtés d'agri-

Réunion sur la transmission des exploitations dans une Communauté de communes de la Nièvre



culteurs motivés, a créé des conditions favorables à la réalisation d'actions telles que le repérage des cédants et celui des jeunes susceptibles de reprendre, l'organisation de réunions d'information, la réalisation d'audit diagnostic des exploitations disponibles, des rencontres de cédants avec des jeunes, des mises en relation et accompagnement pour la transmission...

L'animateur joue ainsi le relais du Répertoire Départemental à l'Installation, en s'assurant que l'outil est bien utilisé par tous. C'est dans ce contexte que plusieurs installations ont pu se réaliser sur le Sud Morvan, faisant de ce territoire l'un des plus dynamiques du département de la Nièvre en termes d'installation.

Forte de cette expérience, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a souhaité poursuivre son action avec d'autres territoires. Les élus du canton de Montsauche, plus au nord, ont ainsi exprimé la même volon-

té de maintien de l'emploi agricole. Situé sur le territoire du Parc naturel régional du Morvan, ce territoire appartient au Pays Nivernais Morvan. Et chaque échelon a sa commission agricole... Pourtant, le territoire n'est pas si riche en hommes pour qu'il puisse se permettre de gaspiller les énergies : Communautés de Communes, Pays et Parc ont ainsi décidé d'unir leurs forces et de partager leurs compétences, le Parc naturel régional jouant un rôle fédérateur en proposant à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre l'appui de son conseiller agricole. Une convention est en cours de signature entre les parties, de manière à fixer le cadre des actions de chacun. ●

La Côte-d'Or

AGRICULTURE ET INNOVATIONS

LES NTIC AU SERVICE DE LA RÉACTIVITÉ

Nouvelles donnes réglementaires, crises sanitaires, évolution des subventions... Autant de sujets qui nécessitent un partage de l'information rapide et efficace. En Côte-d'Or, Canal Agri permet de répondre aux ambitions de la Chambre d'agriculture en la matière.

Canal Agri est un dispositif exploitant Sati TV, une Web TV initiée et coordonnée par le Conseil Général de la Côte-d'Or. La Chambre départementale d'agriculture assure la responsabilité éditoriale des émissions liées à l'agriculture avec le support technique d'Agro Sup Dijon. Ce dernier propose d'assister en direct aux émissions en ligne et de poser ses questions par « chat » (principe de visioconférence). Cependant, la vraie originalité du dispositif réside dans son interactivité, lequel s'appuie sur le réseau SATI présent sur tout le département au travers de quinze centres qui visent à décrocher les zones rurales et à diffuser les usages numériques.

Canal Agri propose ainsi chaque année - en collaboration avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or - une émission interactive pour présenter aux agriculteurs du département les évolutions réglementaires de la Politique agricole commune, l'émission s'appelle tout naturellement « Télépac ». Ainsi, sans avoir à parcourir parfois plus de 150 km tard le soir pour se rendre à Dijon, un agriculteur peut retrouver ses confrères dans le centre Sati, à proximité de chez lui, pour prendre connaissance des principaux points d'évolution de réglementation PAC et poser les questions qui le concerne en direct. Il peut également visionner la conférence, de chez lui, en direct ou plus tard, en différé, dans la vidéothèque.

Chaque année, ce sont plus de 250 connections en direct et près de 1 500 visites en vidéothèque qui sont constatées, illustrant tout l'intérêt du

dispositif. Canal Agri permet également de diffuser des journées thématiques sur les événements agricoles alternant prises de parole sur le plateau et reportages (concours, salons...) ou des journées plus techniques (machinisme et nouveautés...).

Les bénéfices de ce dispositif ne sont pas négligeables : gain de productivité (logistique de transmission de l'information), information unique et identique pour tous et appui aux missions de développement. ●



TÉMOIGNAGE
Georges STRUTYŃSKI,

Directeur de projets usages numériques, Conseil Général de Côte-d'Or.

« La décision du Conseil Général de la Côte-d'Or de déployer le haut débit, en priorité pour les territoires les plus isolés, souligne sa volonté de réduire la fracture numérique. Le dispositif SATI - composé des centres SATI et de la Web TV SATI.TV - est un outil majeur mis à la disposition des Côte-d'Oriens, dont de nombreux agriculteurs, pour les accompagner dans la maîtrise des nouveaux usages numériques. »



www.vitagora.com

LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE DE BOURGOGNE, PARTENAIRE DE VITAGORA

VITAGORA, C'EST QUOI ?

Un Pôle de compétitivité, une entité indépendante regroupant des acteurs d'horizons différents autour d'une thématique « Goût-Nutrition-Santé » afin de poursuivre des objectifs de compétitivité, de notoriété ou de développement économique.

C'EST QUI ?

Des acteurs des marchés alimentaires - à la fois des grands groupes et des PME -, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la formation.

ÇA SERT À QUOI ?

A faire dialoguer des acteurs, leur donner accès à des informations spécifiques mais aussi des opportunités internationales, afin de faire émerger des projets dont les développements conduiront à la mise sur le marché de produits innovants. Bref, à concrétiser des projets qui tirent profit de la mutualisation de moyens et de connaissances.

C'EST OÙ ?

Localisé à Dijon, Vitagora s'appuie sur les deux régions Bourgogne et Franche-Comté. Pour autant, certains partenaires du Pôle sont localisés bien au-delà des frontières de ces régions.

QU'EST-CE QU'ON Y FAIT ?

De l'ingénierie de projets collaboratifs, allant de la recherche d'idée initiale à sa concrétisation sous la forme d'un programme de R&D, ce qui nécessite un long travail d'accompagnement, en toute confidentialité, pour lequel le Pôle dispose d'une vaste palette d'outils spécifiques

UN RÉSEAU DYNAMIQUE EN CONSTANTE PROGRESSION

- 141 entreprises cotisant à Vitagora, dont 70 % de PME/ETI et les leaders des marchés mondiaux (Danone, SEB, Kraft, General Mills...)

DES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS L'INNOVATION

- En 2013, 63 % des membres sont impliqués dans des projets en cours (vs 59 % en 2012).
- 2 sur 3 PME membres du pôle sont impliquées dans des projets

LA TRANSFORMATION DE PROJETS EN PROGRAMMES FINANCÉS...

- (Pour les projets de pôle et les projets ANR collaboratifs)
- 118 projets labellisés dont 64 % sont déjà financés et lancés
 - Parmi les projets financés, Vitagora compte :
 - 38 Projets « Recherche » dont 12 ANR (Agence nationale de la Recherche) et 4 européens
 - 38 projets « Industriel » ont 1 PSCP (Projet structurant de pôle de compétitivité), 1 ISI (financement dans le cadre du dispositif européen Innovation strategic industrial) et 18 FUI (financement du Fonds unique interministériel)

NOS RETOMBÉES « ECOSYSTÈME »

- 150 emplois créés par la dynamique de cluster depuis la création de Vitagora
- La relocalisation de la R&D sur le territoire du pôle (SEB, Senoble et Merck)
- La création de 16 start-up

NOS RETOMBÉES « PROJET »

- Pour un coût global de 184 M€ d'investissement
- 400 emplois prévus pour les projets financés
 - 870 M€ de chiffre d'affaires sur les projets financés

CHAMBRES CONSULAIRES NOS FORCES AU SERVICE DU TERRITOIRE !

Les présidents des trois Chambres consulaires de Saône-et-Loire - Commerce-Industrie, Métier-Artisanat et Agriculture - partagent une vision commune des enjeux économiques pour les territoires.



Les trois Présidents de Chambres consulaires ont uni leur énergie pour œuvrer en commun au dynamisme et à la compétitivité du territoire de Saône et Loire

Le souhait commun de renforcer la synergie s'est vite concrétisé en actions. En juillet 2013, six domaines ont ainsi été identifiés comme axes de travail prioritaires : le partage des données ; la formation ; la concertation sur l'aménagement du territoire ; la création et la transmission d'entreprises ; l'organisation d'événements en direction des ressortissants ; enfin, la promotion de la marque territoriale. La formation et un événement « Les Rencontres de l'Initiative » sont apparus comme deux actions emblématiques de la capacité des trois Chambres à travailler ensemble.

UNE FORMATION « PILOTE » SUR LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Une formation commune à la stratégie d'entreprise a été construite. Elle a remporté un vif succès en 2013. Neuf chefs d'entreprises issus des trois secteurs économiques ont pu échanger et créer des liens, indispensable terreau à la mise en germe d'actions futures. Les échanges se poursuivent depuis hors formation. Cette expérience se renouvelle cette année et les présidents souhaitent proposer le concept aux autres départements bourguignons.

LES « RENCONTRES DE L'INITIATIVE », L'ÉVÉNEMENT INTER-CONSULAIRE !

Les présidents des trois Chambres consulaires ont lancé le 1^{er} juillet dernier « Les premières Rencontres de l'initiative » à Chalon-sur-Saône. Plus de 450 chefs d'entreprises (exploitants agricoles, commerçants, artisans, industriels) et nombre d'élus locaux sont venus entendre l'analyse de Laurent Davezies,



Bernard ÉCHALIER

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.

« Derrière chacun de nos ressortissants, il y a un chef d'entreprise qu'il convient d'accompagner dans son développement, sur un territoire qui nous rassemble : la Saône-et-Loire. »

spécialiste de l'économie territoriale, pour nouer des contacts et jouer collectif... Dix projets contribuant au développement de l'économie de proximité ont été récompensés. Un rendez-vous réussi, appelé à se renouveler pour que les atouts de la Saône-et-Loire se traduisent en croissance. ●

JALOGNY : AU CŒUR DE L'INNOVATION



La ferme de Jalogny en Saône-et-Loire est depuis plus de 40 ans un haut lieu d'expérimentation et d'innovation en élevage charolais. Tout en consolidant cette vocation, les élus de la Chambre d'Agriculture ont souhaité lui donner un nouveau souffle. La dynamique se met en place, plusieurs pistes sont explorées : bâtiments photovoltaïques, volailles Label Rouge, reproduction équine, centre d'accueil et de ressources.

L'évolution est à suivre sur : www.ferme-de-jalogny.fr

L'Yonne

UN CONCENTRÉ D'EXPERTISES AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS !

La Chambre d'agriculture de l'Yonne lance icaun(o)capt et icaun(o)cart, une nouvelle offre de services assurée par ses ingénieurs-conseils « Environnement et Territoires » spécialisés sur la préservation de la qualité de l'eau et sur l'aménagement du territoire.

Présente depuis plus de dix ans auprès des collectivités, la Chambre d'agriculture de l'Yonne voyait progressivement ses parts de marchés diminuer, au profit de bureaux d'études du bassin lyonnais notamment, sur les études d'impact en faveur de la protection de la qualité de l'eau. « Avant 2012, nous décrochions un marché sur deux. Depuis cette date, seul, un marché sur cinq est assuré par nos conseillers », précise Étienne Henriot, Président de la Chambre d'agriculture. Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du nouveau classement des captages, l'analyse de marché révèle un potentiel économique d'une centaine d'études sur les cinq années à venir. « Un courant d'affaires incontournable à saisir qui nécessite de notre

part, un nouveau positionnement et une stratégie commerciale plus offensive pour que nous soyons opportunément retenus lors des appels d'offres », ajoute Étienne HENRIOT.

UNE NOUVELLE IDENTITÉ DE COMMUNICATION

Au début de l'année, une réflexion est lancée avec une approche marketing innovante pour répondre aux projets des collectivités. La Chambre d'agriculture affichera désormais une gamme de prestations segmentée en deux équipes d'experts-conseils, icaun(o)capt pour les captages et la qualité de l'eau, icaun(o)cart pour les services consacrés à l'aménagement du territoire via les diagnostics agricoles. « Icaun » est issu de la racine latine de l'Yonne, marquant ainsi l'encrage au territoire et au département. « (o) » pour la problématique de l'eau et enfin « capt » pour la thématique des captages et « cart » pour la thématique du foncier et de l'ur-



banisme. Dans sa complétude, le nom évoque le qualificatif « iconoclaste » : qui cherche à briser les idées établies et à sortir des sentiers battus. Un logo est créé pour chacune des équipes avec une charte graphique dédiée.

UN CONCENTRÉ D'EXPERTISES POUR UN CONCENTRÉ DE SOLUTIONS

Associant des ingénieurs agricoles, géologues, pédologues, topographes, agronomes, juristes, géomaticiens et urbanistes, cet ensemble d'experts propose une gamme de services appropriée aux projets d'un territoire quels que soient les enjeux et allant de la parcelle au bassin versant. « Les services proposés demeurent les mêmes. L'habillage fait « peau neuve » pour regagner de la légitimité et de la crédibilité auprès d'interlocuteurs nous accusant parfois d'être « juge et partie ». icaun(o)capt et icaun(o)cart réaffirment avec modernité l'indépendance et la neutralité du conseil Chambre d'agriculture qui manquait jusqu'alors de reconnaissance... » précise Étienne Henriot. ●



RÔLE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ET ENJEUX EN « ZONES HUMIDES » : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE NATIONALE

Une enquête a été réalisée en 2013 par l'APCA avec la contribution des différents référents régionaux du réseau des Chambres d'agriculture constitué en Groupe projet « zones humides ». Ce travail qui s'inscrit dans le cadre du Programme National de Développement Agricole et Rural¹ a permis de dresser un état des lieux national des surfaces agricoles potentiellement concernées, d'identifier les problèmes rencontrés et les solutions mise en œuvre par les différentes régions.

ÉVOLUTION DES SURFACES CONCERNÉES

Les informations compilées concernent les résultats de délimitation de zones humides au titre de la police de l'eau² mais également d'inventaires de zones potentiellement humides au titre du L.211-1 Code de l'environnement avec des éléments cartographiques d'identification des milieux humides dans les inventaires des SAGE, des zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP), des documents d'urbanisme et certaines cartes de prélocalisation des zones potentiellement humides au titre du critère pédologique. Compte tenu de l'hétérogénéité des sources d'informations et des problèmes d'échelle associés, du manque d'information pour certains départements, il n'est pas possible de cartographier toutes ces informations. Apparaissent comme très concernées avec plus de 10 % de la surface inventoriée en zones potentiellement humides, les régions Basse Normandie, Alsace, Ile de France, Pays de Loire, ainsi que les départements suivants : Ain, Aveyron, Gironde, Corrèze, Puy de Dôme, Allier, Indre, Vienne, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Haute-Vienne, Gard, Var, Saône-et-Loire, Côte d'Or, Haute-Saône, Loiret, Bouches-du-Rhône et Lozère.



Viennent ensuite les régions Picardie, Bretagne, Nord Pas-de-Calais, Lorraine, ainsi que les départements : Ardennes, Yonne, Nièvre, Isère, Landes, Lot qui présentent entre 5 et 10 % de surfaces concernées sur leur territoire.

ASSOCIATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE AUX INVENTAIRES DE ZONES POTENTIELLEMENT HUMIDES

Les inventaires de zones potentiellement humides réalisés dans le cadre des SAGE, Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), contrat de rivière, document d'urbanisme, entraînent des

confusions entre zones humides, terres hydromorphes et milieux aquatiques dans la mesure où l'ensemble des milieux humides à plus ou moins hydromorphes sont inventoriés. C'est pourquoi, les Chambres d'agriculture, dotées de compétences variées et reconnues en urbanisme, pédologie, écologie, etc., proposent leur expertise lors des différents inventaires de zones potentiellement humides.

Les échelles utilisées peuvent être différentes : l'échelle pour la **délimitation de zones humides** au titre de la police de l'eau aura un caractère opposable (à l'échelle de la parcelle) alors que l'**identification de zones potentiellement humides** par des inventaires a vocation à donner une information ou une présomption sur l'existence d'une zone potentiellement humide, dont l'échelle peut être plus importante. Cette distinction fondamentale entre ces documents peut conduire à un manque de cohérence et une incom-

À venir

Un travail de prélocalisation des zones humides par modélisation est en cours par l'INRA et Agrocampus Ouest sur commande du Ministère de l'Ecologie. 12 millions d'hectares de milieux potentiellement humides ont été identifiés. Cette couche d'information devrait être intégrée sur les sites CARMEN des DREAL. Les Chambres d'agriculture seront vigilantes pour que le Ministère de l'Ecologie distingue les deux niveaux d'information avec les inventaires de zones humides ou potentiellement humides connus et localisés à l'échelle de la parcelle et cette couche de prélocalisation des zones potentiellement humides réalisée à l'échelle 1/100 000. Les résultats de ces simulations pourraient être comparés aux résultats de l'enquête réalisée par l'APCA.

¹ PNDAR financé par les fonds CasDAR

² Arrêté interministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides pour les procédures IOTA et ICPE, modifié en 2009.

préhension pour les porteurs de projets agricoles. Aussi, les études chiffrées sur ces zones confondent parfois la délimitation au sens police de l'eau et les inventaires potentiellement humides.

Lors des travaux d'inventaires, l'absence d'expertise sur les **fonctionnalités des zones humides** inventoriées et la non distinction entre les types de zones : zones humides **naturelles ou artificielles** restent deux pistes d'amélioration attendues par le réseau des Chambres d'agriculture.

Le Guide d'identification et de délimitation des sols de zones humides (MEDDE, GIS Sol. 2013) rappelle différents points d'attention pour la réalisation de diagnostics pédologiques qui pour l'instant ne semblent pas suffisamment pris en considération lors des inventaires « terrain » : ce guide précise notamment l'importance de ne pas confondre engorgement et hydromorphie, tâches d'hydromorphie actuelles et fossiles, tâches d'altération et tâches d'hydromorphie, etc.).

Ces spécificités nécessitent en effet des compétences en pédologie que le guide ne saurait fournir à lui seul. Pour pallier ces confusions, **plusieurs pédologues de Chambres d'agriculture se sont engagés dans la réalisation de diagnostics de zones humides** pour les exploitants en amont de leur projet de travaux tel que les départements Indre, Vienne, Saône et Loire, Yonne, Côte d'Or, Meuse, Haute Marne et la Région Pays de Loire.

Par ailleurs, l'Association Française pour l'Etude des Sols (AFES) a mis en place une certification au niveau national du métier de pédologue dont plusieurs Chambres d'agriculture ont bénéficié (Indre, Saône et Loire en cours, etc.). Les collectivités locales, qui ont la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ces inventaires, peuvent ainsi s'appuyer sur une expertise certifiée.

PANORAMA DES ENJEUX EN ZONES HUMIDES ET IMPLICATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Les retours qualitatifs des Chambres d'Agriculture dans le cadre de l'enquête ont permis de réaliser un panorama des enjeux en zones humides, des difficultés et de la diversité des solutions apportées.



CONCERNANT LE DRAINAGE :

Cette thématique concerne les sols hydromorphes uniquement (hors zone pouvant être qualifiée de « zone humide » au titre de l'arrêté 2008 modifié en 2009 sur critères sol et flore). Plusieurs régions présentent d'importantes surfaces drainées : Pays de la Loire, Centre, Aquitaine, Bourgogne, une partie de la Franche Comté, Lorraine Nord Pas de Calais, l'Indre ou des départements comme Bas Rhin, Ain. Sur ces territoires, les Chambres d'agriculture font apparaître un fort besoin de reconnaissance de l'existant des surfaces aménagées en raison de leur historique mais également en raison de leur rôle économique actuel. **Les règles de cumuls prévues à l'article R 214-42 du Code de l'environnement** impliquent pour un même pétitionnaire et un même milieu aquatique, un cumul des surfaces des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) soumis à la loi sur l'eau lors de l'instruction de demande supplémentaire et/ou concomitante afin d'apprécier l'impact cumulé de différentes tranches de travaux. Les interprétations de cette règle demeurent parmi les points d'interrogations les plus listés par les Chambres d'agriculture avec d'importantes disparités sur la notion de « cumul » selon les départements.

Concernant le potentiel de travaux de drainage à l'échelle nationale, les résultats mettent en évidence d'importantes surfaces de sols hydromorphes sur les départements suivants : Haute Vienne, Cher, Nièvre, Allier, Saône et Loire, Jura, Ain, Haute Marne avec généralement de plus de plus de difficultés pour la réalisa-

tion des travaux du fait d'une remise en cause récurrente de cette pratique.

CONCERNANT L'ASSÈCHEMENT INTERVENTION EN ZONES HUMIDES :

Cette thématique concerne spécifiquement les zones humides au titre de l'arrêté 2008 modifié. Les problèmes les plus énoncés relèvent de la question de la délimitation des zones humides, de la valeur juridique des cartes des milieux humides ou de zones potentiellement humides issues d'inventaires et de la question du développement de zones humides suite à de mauvais entretiens de réseaux de fossés existants. Les mesures compensatoires mises en place se révèlent souvent très coûteuses et non fonctionnelles et doivent se réfléchir avec plus de pragmatisme et de concertation avec la profession agricole.

CONCERNANT LA DISTINCTION ENTRE LA NOTION DE FOSSÉS ET DE COURS D'EAU :

L'actuelle définition des « cours d'eau » laisse aujourd'hui trop de place aux interprétations locales et discutables. Les principales interrogations concernent la définition de la notion d'entretien régulier du lit du cours d'eau auquel est soumis le propriétaire, l'entretien de fossés en zones humides, la problématique des frayères, des fossés végétalisés avec des espèces à enjeux associées, la notion de modification du profil en long et en travers du cours d'eau. Une définition claire et partagée permettant la distinction entre fossé et cours d'eau, intégrant la notion de l'origine de l'écoulement (naturel/artificiel) constitue une attente forte du réseau. ●●●

SOLUTIONS DÉVELOPPÉES PAR LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

VADE-MECUM NATIONAL

Un vade-mecum sur la réglementation liée aux zones humides à destination des conseillers de Chambres d'Agriculture est en cours de rédaction. Ce guide permettra de renforcer leurs compétences pour intégrer ces notions dans leur conseil auprès des agriculteurs et des acteurs locaux pour les projets de travaux hydrauliques (drainage, assèchement, cours d'eau, fossé, retenue d'eau, etc.). Ce projet est issu d'un constat partagé que la problématique des « zones humides » concerne différentes spécialités ou métiers au sein du réseau (zones humides, eau, biodiversité, aménagement, urbanisme, etc.) et d'un

besoin de disposer d'un document résumant la réglementation et la bibliographie disponible. Sa publication est prévue pour la fin d'année 2014.

CHARTES LOCALES

Suite à l'élaboration concertée d'une charte sur les zones humides et les travaux hydrauliques ruraux en Saône et Loire, différentes Chambres d'agriculture ont pris la décision de s'engager dans cette démarche (Rhône Alpes, Vienne, Lozère, Allier, Ain, etc.). L'ambition de ces chartes sur les zones humides et les travaux hydrauliques ruraux est de donner un cadre de référence, partagé par tous les acteurs -agriculteurs, entrepreneurs, administrations, maires, structures de conseil et usagers- pour mettre en œuvre les travaux hydrauliques ruraux tout en gérant durablement les zones humides.

Les premiers retours en Saône et Loire depuis sa signature en 2011 mettent en évidence une évaluation incontestablement très positive. Davantage de signalement de travaux, de diagnostics en amont des projets, de concertation et d'échanges avec les différentes structures de conseils qui permettent d'assurer durablement la préservation des zones humides et la réalisation des travaux hydrauliques en zones hydromorphes dans le respect de la réglementation. Plusieurs Chambres d'Agriculture ont également intégré les pôles de compétence départementaux zones humides avec la mise en place d'une cellule technique Zones Humides assurée par la Chambre d'Agriculture en partenariat avec les services de l'Etat (Midi Pyrénées, Haute Marne, Tarn, Saône et Loire). ●

42

LANCEMENT DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX HUMIDES

Le Plan National d'Action en faveur des Milieux Humides (PNAMH) 2014-2018, lancé par Ségolène Royal, le dimanche 15 juin lors d'un déplacement dans le Marais Poitevin, se base sur l'évaluation du second Plan National d'Action en faveur des Zones Humides (PNAZH) 2010-2013, réalisé par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD).

IMPLICATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DANS LE PNAZH

Dans le cadre d'une Convention avec le Ministère en charge de l'Ecologie, l'APCA a coordonné et animé le réseau des Chambres d'agriculture pour identifier et valoriser vingt projets territoriaux exemplaires en zones humides. Cette convention (2010-2014) s'est clôturée par une journée d'échanges avec l'ensemble des partenaires « Agricultures et Zones humides, les défis de demain, nos actions de terrain », le 4 avril 2014. Dans le cadre du 3^{ème} plan national, l'animation de l'axe 4.1 « Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles »

pourrait faire l'objet d'une convention avec l'APCA pour un démarrage prévu début 2015 pour poursuivre la valorisation des projets agricoles en zones humides. Plusieurs autres actions pourraient être conduites par l'INRA, le Ministère de l'Agriculture ou l'Institut de l'Elevage. Concernant les autres points du PNAZH, il est important de noter que le Museum National d'Histoire Naturel (MNHN) et l'ONEMA cherchent à développer une méthode rapide d'évaluation des fonctions des zones humides. Il est également prévu l'élaboration de doctrines de dé-poldérisation annoncées dans l'axe 5.

PASSAGE DE LA NOTION DE « MILIEUX HUMIDES » À « ZONES HUMIDES »

Dans sa communication, le Ministère a fait évoluer la notion de « zone humide » à « milieux humides ». La notion de « milieux humides » intégrerait les milieux aquatiques type mares, estuaires, etc. La notion pourrait également couvrir les espaces boisés ou artificialisés qui dispo-

seraient des fonctionnalités des milieux humides si leurs états n'avaient pas été modifiés. Cette notion permettrait d'intégrer également les inventaires réalisés dans les SAGE qui ne sont pas toujours réalisés avec le protocole de la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides et comprennent souvent des milieux aquatiques. La notion de « zones humides » serait ainsi réservée uniquement aux zones identifiées à partir des critères de l'arrêté de 2008 modifié. L'importance de la cohérence et la lisibilité entre « zones humides » et « milieux humides » dans les politiques sectorielles et agricoles, notamment pour clarifier les conséquences juridiques, a été rappelée par les Chambres d'agriculture. ●

Bertrand DURY
réfèrent national « zones humides », CA 71
Floriane DI FRANCO
chargée d'études Eau, APCA

3 Source : www.zones-humides.eaufrance.fr

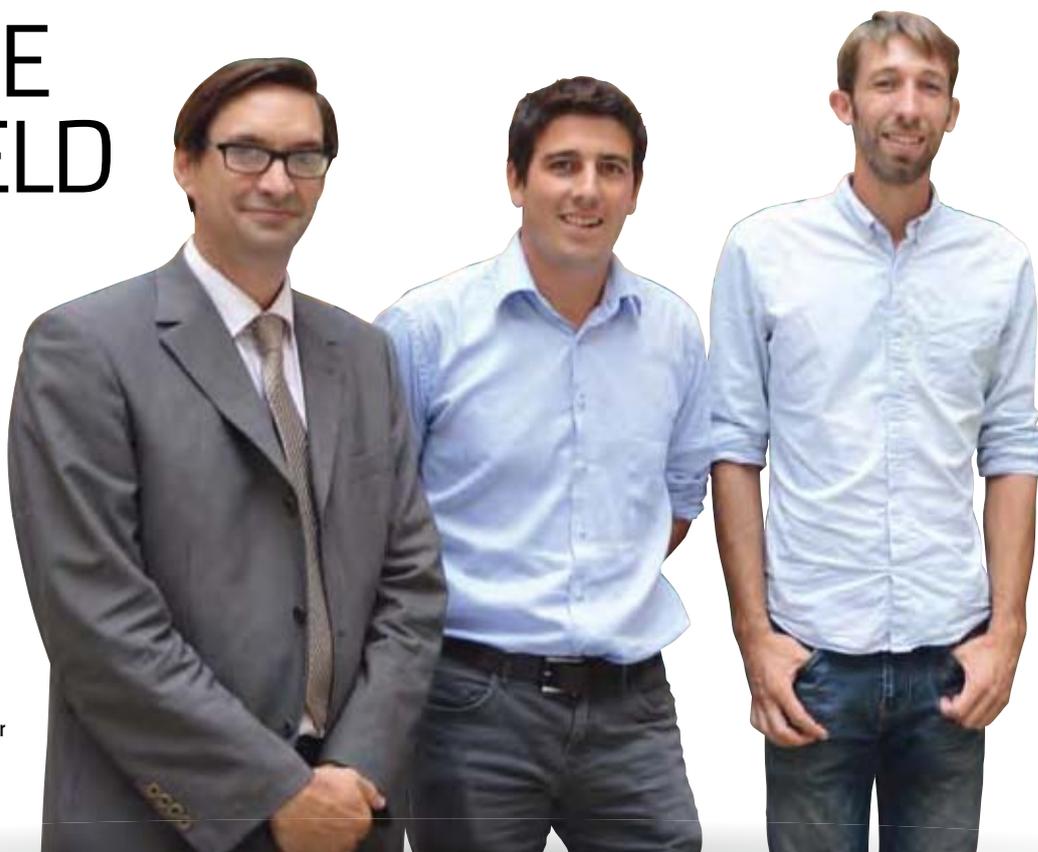
Lancement du PNAZH par Ségolène Royal



© Yann Werdeffroy - MEDDE/MLEET

→ 19 SEPTEMBRE

BOURSE NUFFIELD 2015



De gauche à droite Sébastien Windsor, Président de la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime et élu APCA, avec les deux lauréats de la Bourse Nuffield, Baptiste de Fressanges et Victor Leforestier

Le jury de sélection s'est tenu le 19 septembre dans les locaux de l'APCA pour désigner les lauréats 2015 de la bourse NUFFIELD.

La Bourse Nuffield octroie une bourse de 20 000 euros à de jeunes agriculteurs français pour effectuer un voyage d'étude dans différents pays du monde.

Sur les 19 dossiers de candidatures reçus, 7 avaient été présélectionnés pour présenter, en français et en anglais, leur projet aux membres du jury et 4 dossiers ont finalement été retenus après cette audition.

Les 2 lauréats 2015 sont :



Baptiste DE FRESSANGES

Éleveur de vaches allaitantes en GAEC dans l'Allier :

« Le thème de son étude : « Quel avenir pour un troupeau de vaches allaitantes dans un système intensif ? notre modèle est-il viable ? » projet soutenu et financé par France génétique Elevage. »



Victor LEFORESTIER

Technicien spécialisé dans les systèmes de production sans labour travaillant dans la société SLY France G :

« Le thème de son étude « Comment avoir une vision holistique dans un système de grandes cultures ? Quel regard porter sur les méthodes de production actuelles et quelles pistes d'évolution cela soulève ? » avec le soutien du Crédit Agricole et de la société BIO 3G. »



ASSOCIATION FRANCE NUFFIELD

Deux autres candidats sont dans l'attente d'un financement complémentaire qui devra être trouvé d'ici la fin de l'année.

Ces lauréats passeront par une formation de 2 jours, en janvier, destinée à leur donner une bonne connaissance des enjeux de l'agriculture française. Ils participeront, à Reims, la première semaine de mars au CSC (Contemporary Scholars Conference), une semaine de conférences et de visites qui réunit tous les lauréats de la bourse NUFFIELD dans le monde en 2015. Ils partiront ensuite par groupe de 8 lauréats de différentes nationalités, pour un voyage de 6 semaines dans un périple agricole qui va les conduire dans différents pays pour voir et comprendre des agricultures différentes. Un article plus circonstancié sur leurs motivations et leurs attentes sera développé dans un prochain numéro de notre revue.

Pour en savoir plus : www.nuffieldfrance.fr

→ 4 NOVEMBRE

BIOÉCONOMIE

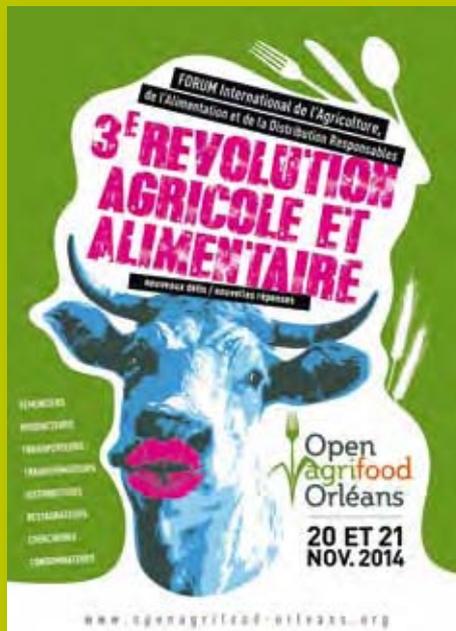
L'APCA et l'Amicale des attachés agricoles étrangers à Paris organisent, une journée d'ateliers sur la bioéconomie. Cet événement permettra de revenir sur ce concept au cœur des stratégies européenne et internationale, mais également sur les concrétisations pour la valorisation de la production agricole.

Horaires : 10h -16h30 - Lieu : APCA Auditorium O.de Serres

→ 10 ET 11 NOVEMBRE

CONFÉRENCE PERMANENTE DES CHAMBRES CONSULAIRES AFRICAINES

L'Assemblée générale de la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones (CPCCAF) se tiendra à Paris les 10 et 11 novembre 2014. La CPCCAF est une association à but non lucratif dont l'objet est de contribuer au développement du secteur privé africain par la coopération entre les Chambres consulaires. Ce réseau interconsulaire comprend actuellement 54 membres cotisants dans 27 pays d'Afrique et du monde francophone.



→ 20 ET 21 NOVEMBRE

OPEN AGRIFOOD

Les 20 et 21 novembre 2014, Orléans sera le berceau de l'Open agrifood, premier Forum annuel, au monde, réunissant l'ensemble des acteurs économiques du champ à l'assiette autour des enjeux de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et de la distribution alimentaire de demain (semenciers, producteurs, transformateurs, transporteurs, distributeurs, restaurateurs et consommateurs, recherche, formation).

Pour en savoir plus : www.openagrifood-orleans.org/fr

→ 21 NOVEMBRE

1^{ER} CONGRÈS DU COMMERCE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Organisé par la FC2A, le 1^{er} Congrès du Commerce Agricole et Agroalimentaire se tiendra le vendredi 21 novembre 2014, de 14h à 18h à la Maison de la Chimie (Paris 7^e) sur le thème : « De la confiance à la performance : le Commerce au cœur de l'Europe, de l'économie des filières et des territoires ». Fondée en mai 2013 à l'initiative du Négoce agricole (FNA) et des Commerçants en bestiaux (FFCB), la Fédération du Commerce Agricole et Agroalimentaire (FC2A) porte la voix du Commerce agricole et agroalimentaire et s'engage en faveur de la reconnaissance de l'acte de commerce au sein des filières.

Pour plus d'informations : <http://congres-fc2a.org>

→ 11 DÉCEMBRE

OPTIMISER LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES BIOAGRESSEURS EN SYSTÈMES DE GRANDES CULTURES

L'APCA et la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie organisent le 11 décembre 2014 un **colloque national de clôture du projet Auximore** à Paris, à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture. Le projet Auximore avait pour objectif le développement de connaissances et d'outils concernant l'optimisation du contrôle biologique des bioagresseurs en systèmes de grandes cultures. Ce colloque s'adresse en priorité aux organismes partenaires, institutions et ministères, coopératives et instituts techniques, à l'enseignement agricole et à la recherche. Venez nombreux pour découvrir les connaissances capitalisées et les outils réalisés pour les agriculteurs et les conseillers : outils de reconnaissance des auxiliaires et des ravageurs, outils de suivis élaborés et simplifiés, fiches sur les auxiliaires et les ravageurs et outils pédagogiques pour les formations.



Optimiser le contrôle biologique des bioagresseurs en systèmes de grandes cultures

SPÉCIAL PAC 2015-2019

TOUT SAVOIR SUR LES AIDES DIRECTES

VOL. 1 LES AIDES DU 1^{ER} PILIER

La revue « Chambres d'agriculture » publie un dossier indispensable de décryptage du dispositif des aides du Pilier 1 de la PAC. Ce numéro détaille de façon approfondie les orientations en France pour la PAC 2015-2019. Il explique de manière très précise la stratification des soutiens du 1^{er} pilier, les conditions d'accès aux aides directes et le verdissement de la PAC, la mécanique à trois composantes des aides découplées... Ne se cantonnant pas uniquement à une explication théorique, il présente les modalités d'accès, les cahiers des charges les montants et l'éligibilité des aides pour de nombreuses productions et présente concrètement l'impact de cette réforme à travers l'exemple de différents cas type régionaux : grandes cultures, polyculture élevage, élevage laitier ou allaitant...

Revue Chambres d'agriculture
Août-Septembre 2014 - N°1035
Vente au numéro 13 € TTC port compris
Tirage limité

Vient de paraître
commandez-le !



45

BON DE COMMANDE DU N°1035 – REVUE CHAMBRES D'AGRICULTURE

TARIF PROMOTIONNEL : 89 € TTC LE LOT DE 10 EXEMPLAIRES AU LIEU DE 130 € TTC

Madame, Monsieur :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Commande : exemplaire à 13 € TTC (TVA 2,1 %), soit un total de : € TTC

Date :

Signature :

* Chèque à libeller à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA

À retourner à L'APCA Direction Relations publiques et Communication
Laëtitia Zighed - 9, avenue George V - 75008 Paris - Tél. 01 53 57 11 44
Fax : 01 53 57 10 04 - Mail : laetitia.zighed@apca.chambagri.fr

Présent au

salon des maires

et des collectivités locales

25, 26, 27 novembre 2014
Paris - Porte de Versailles



Gérez vos approvisionnements de produits locaux grâce à « Mes produits en ligne »

Un outil des Chambres d'agriculture

Conférences sur le stand des
Chambres d'agriculture

Mardi 25 novembre 11 H

> **L'économie de proximité**

Mercredi 26 novembre 11 H

> **Agriculture et
problématiques foncières**

Jeudi 27 novembre 11 H

> **Transition énergétique**

Rendez-vous sur le stand
des Chambres d'agriculture
Pavillon 2.1, Stand F 27



www.salondesmaires.com

UNE MANIFESTATION
GROUPE MONITEUR

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE